

André Viger s'est fait un devoir de conserver une lettre de félicitations signée de la main du président américain à la suite de sa victoire au prestigieux marathon de Boston en 1984.

"C'est très flatteur"

— André Viger

Reagan rend hommage au Sherbrookois

par Mario Goupil
SHERBROOKE — Le Sherbrookois André Viger n'en croyait pas ses oreilles hier après-midi lorsqu'on lui a rapporté qu'il venait d'être cité en exemple par Ronald Reagan, le président des Etats-Unis, lors d'un dîner d'Etat organisé au Château Frontenac de Québec.

Quant aux mérites des Canadiens qui avaient amené des honneurs à leur pays, comme l'astronaute Marc Garneau et l'athlète handicapé Steve Fonyo, M. Reagan a ajouté: "Nous devons saluer les nouveaux héros de la nation, com-

me André Viger, qui a perdu l'usage de ses jambes. Mais grâce sa volonté de fer dans une terre de liberté, il peut garder ouverts six magasins employant plus de 40 personnes, plusieurs d'entre elles handicapées, et tout de même ga-

gner notre marathon de Boston." André Viger considère comme un "grand honneur" l'hommage qui lui a été rendu par Ronald Reagan. "C'est très flatteur, a-t-il dit. Après tout, le président des Etats-Unis, ce n'est pas n'importe qui. Ce qui m'a le plus surpris dans ses propos, c'est qu'il ait parlé de mes six boutiques et de mes 40 employés. Il n'a pas seulement parlé de mes exploits sportifs."

Celui qui fut proclamé l'athlète de l'année dans l'Estrie en 1984 a

reçu l'an dernier une lettre de félicitations signée de la main du président des Etats-Unis à la suite de sa victoire au prestigieux marathon de Boston. "C'est une belle lettre que je me suis fait un devoir de conserver", a-t-il expliqué. André Viger estime que l'hommage que vient de lui rendre le président des Etats-Unis est un honneur encore plus grand que d'avoir été l'un des cinq récipiendaires du Prix Vanier il y a deux semaines.

la tribune

76e ANNÉE — No 23 — 32 PAGES — 4 CAHIERS

— SHERBROOKE, MARDI 19 MARS 1985 —

(SAMEDI 65¢) 40¢
 Livraison à domicile
 \$2.50 par semaine

Défense et échanges commerciaux: collaboration étroite

Mulroney et Reagan signent six ententes

par Denis Lessard

QUEBEC (PC) — Dans un climat de retrouvailles, le Canada et les Etats-Unis ont convenu hier de travailler étroitement à améliorer leur défense commune et à abattre les obstacles à leurs échanges commerciaux.

Le président Ronald Reagan et le premier ministre Brian Mulroney ont également signé six ententes à la Citadelle de Québec, ironiquement construite il y a plus de deux siècles pour parer à une attaque américaine.

Quelques minutes après le départ du président Reagan pour Washington, le premier ministre Mulroney se disait confiant d'avoir trouvé la formule pour que les dossiers canadiens restent élevés dans les priorités à Washington.

"Nous sommes amis et nous le serons toujours", a lancé de son côté M. Reagan devant les 400 hommes d'affaires invités au Château Frontenac pour le dîner d'Etat.

Au terme de deux jours d'une rencontre marquée au coin de la bonne entente, des déclarations imprévues du Secrétaire d'Etat américain à la Défense, M. Caspar Weinberger, ont cependant donné prise à la controverse.

M. Weinberger a, à la télévision, admis que des rampes de lancement de missiles destinés à intercepter les missiles ennemis pourraient être installés au Canada.

Au surplus, le président Reagan, au dîner d'Etat, a évoqué la possibilité d'une participation canadienne

aux recherches du bouclier spatial américain, une question fort controversée au Canada.

Autre écart à l'usage international, au moment où débute à Genève les négociations sur le désarmement, M. Reagan s'est servi de la tribune que le Canada lui offrait pour y aller d'une charge virulente à l'endroit des Soviétiques.

En dépit de ces écarts, à quelques semaines du Sommet des sept pays industrialisés à Bonn, le président Reagan est virtuellement assuré que le Canada viendra appuyer la position américaine, à la différence de l'administration Trudeau qui s'était toujours fait un point d'honneur de se démarquer de Washington.

En séance d'information, les fonctionnaires canadiens comme américains eurent fort à faire pour expliquer que M. Weinberger répondait à une question hypothétique. En outre, le Canada n'a pas encore pris de décision quant à sa participation aux recherches sur le projet Star War du président américain. "Il n'y a pas eu de requête formelle à ce sujet", a soutenu le responsable canadien des Affaires extérieures Joe Clark. Mais ces bavures ont à peine al-

Textes et photos

B 1, B 6

léré l'image d'unité et d'harmonie que voulaient projeter les deux pays, maintenant sur la même longueur d'ondes, à leur sommet le plus productif de l'histoire, ainsi qualifié par un haut fonctionnaire américain.

Dès la première séance de travail, le premier ministre Mulroney a rappelé au président Reagan que les relations Canada-US étaient son bébé et qu'il entendait que la filière canadienne ne retourne pas aux oubliettes à Washington une fois la rencontre finie.

L'essentiel de la réunion de travail de la matinée fut consacré aux relations Est-Ouest et à la défense. Par la suite, alors que d'autres ministres venaient s'ajouter au noyau des 14 hommes-clé, la question du commerce entre les deux pays fut abordée.

Dans ce dossier les deux pays ont convenu de chercher les moyens mutuellement acceptables de réduire et d'éliminer les barrières commerciales existantes. Les deux chefs d'Etat se sont engagés à faire taire les pressions protectionnistes au moment où elles apparaissent, a expliqué le ministre des Finances canadien Michael Wilson.

Accords

Les deux pays se sont entendus sur la nomination de deux émissai-

res pour le dossier des pluies acides. MM. Bill Davis, ex-premier ministre ontarien, et M. Andrew Lewis, ex-ministre américain, qui devront faire rapport sur ce dossier avant la prochaine rencontre Mulroney-Reagan l'an prochain.

Les deux pays ont signé une déclaration commune pour abattre dans la mesure du possible les barrières commerciales entre eux. Les échanges Canada-US comptent pour près de 150 milliards \$ et la balance commerciale est actuellement à l'avantage du Canada.

Une déclaration sur la sécurité internationale est adoptée où les deux partenaires s'engagent à mieux partager le pactole des contrats militaires, réaffirment leur engagement à l'OTAN et ouvrent la porte à une participation canadienne aux recherches de bouclier spatial des Américains.

On a aussi apposé les signatures finales au projet de 1,5 milliard \$ de modernisation du système de surveillance du Nord canadien, les stations radar étant devenues désuètes après 30 ans.

Après 15 ans de pourparlers, on a signé l'accord sur la pêche au saumon du Pacifique.

Finalement, les deux pays se sont entendus sur un traité de collaboration sur les questions pénales pour améliorer la lutte au crime organisé et au trafic de stupéfiants.



Le président Ronald Reagan et le premier ministre Brian Mulroney ont jeté un coup d'oeil, de la Citadelle de Québec, sur le fleuve St-Laurent et ses environs. A l'arrière-plan, quelques canons de la Citadelle.

En raison des moyens de pression

Opérations de contrôle de la SQ en chute de 50%

QUEBEC (PC) — Les moyens de pression des policiers de la Sûreté du Québec ont fait chuter de 50 pour cent les opérations de contrôle du transport routier en 1984, indique un rapport confidentiel du Conseil du Trésor québécois obtenu par la Presse canadienne.

"La baisse des activités du service de l'inspection", lit-on dans le document présenté en janvier, "s'est principalement manifestée à partir de la période estivale et, depuis, les activités n'ont jamais atteint le niveau des premiers mois de l'année en raison notamment du climat des relations de travail à la SQ."

Joint par téléphone, un porte-parole du ministre de la Justice Pierre-Marc Johnson a admis que la baisse était due principalement au conflit de travail à la SQ.

Le rapport indique en outre qu'au chapitre des infractions constatées à la loi des transports, l'ancien personnel civil du ministère des Transports, maintenant rattaché à la SQ, a réalisé en 1984 95 pour cent des interventions de contrôle contre seulement 5 pour cent pour le personnel policier de la SQ.

Ces données donnent plus de poids aux assertions de l'Association du camionnage du Québec qui soutenait jeudi dernier que le laxisme du gouvernement à faire observer les règlements du transport par route avait entraîné des pertes de 300 millions \$ en dommages au réseau routier et en revenus divers, fiscaux et autres.

Le rapport rappelle que l'un des objectifs du transfert, sinon l'objectif principal, était de réduire de 3 millions \$ par année les coûts du contrôle du transport routier.

Pour y arriver, il fallait réussir à reclasser 112 des 213 inspecteurs anciennement à l'emploi du ministère des Transports. Au début de cette année, toutefois, il en restait encore 90 à placer, explique-t-on dans le document.

En février 1984, au moment où le gouvernement s'appretait à transférer le contrôle du transport routier du ministère des Transports à la Sûreté du Québec, un mémoire préparé pour le ministre responsable du dossier à l'époque, Michel Clair, reconnaissait le danger de cette opération.

Rumeur de démantèlement démentie

A 8

la tribune

Toute une Equipe!



De nos archives

Sherbrooke, le Pittsburgh du Canada

Les rues de la ville sont actuellement en ce mois de juin 1915, dans un état dégoûtant. La poussière, soulevée par les véhicules de toutes sortes, pénètre à l'intérieur des établissements de commerce et salit les marchandises.

Sherbrooke, nous dit un de nos plus distingués hommes d'affaires, a été surnommée le Pittsburgh du Canada. Je ne puis comprendre que les autorités civiles permettent ou tolèrent un état de choses aussi contraire aux lois de l'hygiène. L'arrosage des rues à Sherbrooke est pratiquement nul. Cependant, nous avons tout ce qu'il faut pour un bon service. Des chevaux, des voitures, des hommes et de l'eau à profusion et en quantité plus que suffisante.

Les tourbillons de poussière soulevée par les voitures sont aspirés par la population en même temps que l'azote si nécessaire à la bonne santé et à la vie. Il s'ensuivra donc des maladies et des épidémies si nous ne savons pas arroser efficacement nos rues.

Dossier Domtar

Charest fait du patinage

— le maire Péloquin A 3

Les Nordiques rejoignent le Canadien au 1er rang

D 1

TEMPERATURE VARIABLE: - 17 — 0°C.
 DEMAIN: NUAGEUX C-6

Aujourd'hui

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS D-7
- BANDES DESSINÉES .. C-4
- DECES C-7
- DE TOUT DE TOUS C-6
- FINANCE B-4
- PETITES ANNONCES .. C-3
- ROMAN C-5
- SPORTS D-1
- VIVRE EN '85 C-1

C'est pas sérieux, Reagan et Mulroney n'ont même pas discuté de Domtar.



ICE CAPADES

Informations: (819) 821-5850

Du 20 au 24 mars
PALAIS DES SPORTS (Sherbrooke)

En collaboration avec

la tribune



Un problème électrique à l'origine de l'incendie chez McMahon-Essaim

Employés rappelés au travail aujourd'hui

par Pierre Saint-Jacques

SHERBROOKE — Chez McMahon-Essaim dont l'entrepôt a été endommagé par un incendie au cours de la nuit de dimanche à lundi, l'équipe de direction a tout mis en œuvre hier pour que les opérations reprennent de plus belle dans le plus court délai.

"Nous espérons tout remettre en branle au plus tard mercredi; notre plus grosse crainte concernait l'ordinateur et nous venons d'apprendre qu'il n'a pas été touché; nous allons remettre en fonction les

écrans cathodiques cet après-midi", d'expliquer à La Tribune M. Jean-Marc Donahue, directeur général de l'entreprise.

Inconditionnel du positivisme, M. Donahue a eu l'occasion de mettre

à l'épreuve les capsules d'enthousiasme et de dynamisme qu'il offre quotidiennement aux gens de l'Estrie.

Il a d'ailleurs dit à ses collaborateurs et employés, pas plus tard qu'hier matin, soit quelques heures après l'incendie, "dans la vie tout s'arrange".

De la cinquantaine d'employés touchés par l'incendie, la plupart seront rappelés au travail dès aujourd'hui. Du moins l'espérait-on en fin d'avant-midi hier.

Afin d'assurer le roulement des opérations, on devra bien sûr réaménager l'espace intérieur afin de relocaliser les employés et leur permettre de travailler.

Hier, au milieu de l'avant-midi, on a pu rétablir l'électricité dans la bâtisse et en fin d'avant-midi, un système téléphonique avait été installé.

On rappelle que McMahon-Essaim est un important distributeur de produits pharmaceutiques en région.

M. Donahue se disait incapable d'évaluer les pertes que l'incendie a causées parce que cela touche divers aspects à la fois.

"Pour les camions, ce n'est pas compliqué c'est une perte de 60 000 \$. Pour la partie de la bâtisse touchée par l'incendie, on est à examiner les dégâts et il y a des surprises à mesure que l'examen progresse. Enfin, là où c'est davantage compliqué, c'est lorsqu'il est question des médicaments. Si les inspecteurs du Service d'hygiène publique de la Ville ou encore ceux du ministère de la Santé nous disent: ce produit-là, tu ne peux le remettre sur le marché, alors nous n'avons pas le choix. Il faut donc attendre la fin de ces inspections."

L'inspecteur Michel Richer, du département de Prévention du Service d'incendie de Sherbrooke, est retourné au 475 de la rue Pépin, hier matin, afin de compléter l'examen des lieux et cerner avec le plus d'exactitude possible la cause de l'incendie.

Il y a passé la journée.

Une chose est certaine: le feu originaire d'un des camions stationnés à l'extérieur, s'est communiqué au bâtiment puis à son contenu. On croit à un problème d'origine électrique dans le moteur du véhicule mais il restait à déterminer la nature du problème. La voracité et la



Le feu a pris naissance dans l'un des camions stationnés à l'extérieur, s'est communiqué au bâtiment puis à son contenu. (Photo La Tribune)

rapidité des flammes s'expliqueraient du fait que les boîtes des camions étaient fabriquées de fibre de verre.

Le détective Gérard Leblanc, des Enquêtes criminelles de la Police municipale, a ouvert une enquête de routine au sujet de cet incendie. Maintenant que l'origine du feu a été établie et que les hypothèses sont orientées vers des causes de nature accidentelle, alors le policier fermera son dossier.

Un montant minimum de 200 000 \$ de pertes a été avancé mais il restait à examiner tous les produits pharmaceutiques entreposés dans la bâtisse.

Sachant qu'il y avait un inventaire de quelques millions, on peut facilement imaginer le problème que pose une estimation précise des dommages et le temps qu'elle nécessitera.

Christian Pouliot devra répondre de trois accusations de cambriolage

SHERBROOKE — Christian Pouliot connaît le 26 mars la date de son enquête préliminaire sur trois accusations de cambriolage et une d'effraction.

Son avocat Claude Leblond n'a pas caché sa surprise à la suite d'une allégation à l'effet que son client aurait pu être mêlé à un réseau.

Il est d'autant plus étonné que la police lui avait indiqué vendredi qu'elle n'a pas d'autres plaintes contre Pouliot, âgé de 18 ans.

Me Leblond a ajouté que son client avait protesté de son innocence lors de sa mise en accusation et qu'il sera jugé selon les lois en vigueur au pays.

Infiltration d'eau dans les murs

SHERBROOKE (psj) — Des crépitements dans les murs de l'édifice du 117 nord de la rue Wellington, vers 09h15 hier, ont nécessité l'intervention des pompiers de la caserne 1.

Après vérifications, les sapeurs ont constaté une infiltration d'eau dans les murs. L'eau baignait également plusieurs éléments du système électrique.

Il ne restait à l'équipe de pompiers dépêchée sur les lieux qu'à aviser les responsables de l'édifice puis à communiquer avec les inspecteurs du bureau de prévention pour qu'ils jettent un coup d'oeil sur le système électrique.

Les pompiers ont regagné leur caserne une vingtaine de minutes après l'appel.

Au palais de justice

Autres accusations contre Pierre Cyr

SHERBROOKE — Le ministère public a porté des accusations de vols par effraction, possession d'outils de cambriolage et de vols contre Pierre Cyr, qui se trouve en attente de procès en marge de l'homocidie de l'épicière Stanley Binette.

Cyr a été inculpé de deux cambriolages d'une valeur totale de 6,629 \$ à l'Office municipal d'habitation de Sherbrooke au 465 de la rue Lawford les 30 octobre et 5 novembre.

Il est aussi soupçonné de cinq vols de magnétoscopes et de cassettes estimés à 4,700 \$ et appartenant à l'accommodation Jacqueline, à l'ac-

commodation Galt, à la tabagie DuBois, au dépanneur Irving et aux entreprises Laurier Bouchard entre le 24 août et le 12 octobre.

Cyr, âgé de 19 ans, a comparu hier devant le magistrat Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix.

Assisté de Me Jean Leblanc, il a protesté de son innocence à ces plaintes et opté pour un procès devant un jury.

L'enquête préliminaire de Cyr, qui est en liberté sur cautionnement au sujet de l'affaire Binette, a été fixée au 26 prochain.

Jury choisi au procès de Houle

SHERBROOKE — C'est un jury constitué de sept femmes et de cinq hommes qui disposera du sort de Laurent Houle, qui est inculpé de tentative de meurtre à l'égard de Mme Gabrielle Rodrigue-Houle en lui tirant un coup de feu dans le dos le 27 mars, utilisation d'une arme à feu et décharge d'une arme causant des blessures dans l'intention de mettre sa vie en danger.

Les jurés ont été choisis hier matin, mais ne siègeront pas avant mercredi parce que la Cour d'assises est occupée par un autre procès qui a duré plus longtemps que prévu.

Houle, âgé de 46 ans, de Sherbrooke, avait protesté de son innocence aux trois accusations portées

contre lui.

Cette cause est présidée par le juge Georges Savoie de la Cour supérieure du district.

Le tribunal a rappelé aux jurés que tout accusé est présumé innocent et qu'il appartient à la couronne de prouver sa culpabilité hors de tout doute raisonnable.

Le ministère public est représenté par Me Michel Ayotte tandis que Mes Peter Weldon et Jean Couture assument la défense.

Vingt-neuf candidats-jurés avaient été appelés dans cette affaire. De ce nombre, huit ont été mis à l'écart par la poursuite, sept récusés par la défense et deux autres trouvés partiaux par les vérificateurs.

Inculpé pour négligence criminelle

SHERBROOKE — Denis Gaulin, âgé de 28 ans, de Sherbrooke, a été inculpé du fait d'avoir causé la mort d'un automobiliste en conduisant en état d'ivresse le 27 octobre.

Il a protesté de son innocence lors de sa comparution hier devant le magistrat Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix, qui a fixé la date de son enquête préliminaire au 26 prochain.

Gaulin est de plus accusé d'avoir conduit sa voiture avec un taux de 220 mg d'alcool.

Le ministère public était représenté par Me Thomas Walsh tandis que Me Jean Leblanc occupe pour la défense.

Le 27 octobre, M. Claude McClure avait succombé à ses blessures à la suite d'une collision impliquant deux véhicules qui ont pris feu.

carnet

King wellington
REDIGE EN COLLABORATION

Le Sherbrookois **Donald Demers**, responsable du département de Marketing à la station touristique Bromont, se félicite plus que jamais de s'être associé au journal **La Tribune** pour la première grande course annuelle de lits de Bromont. **Donald** était tellement fier de la victoire de son équipe face aux 13 autres départements de cette station touristique qui étaient jumelés à d'autres médias d'information du Québec, qu'il songe à la déléguer aux championnats canadiens de courses de lits qui auraient lieu à Vancouver...

Il prend l'initiative... de laisser les vitres des portières ouvertes. — 0 —

Si certains mettent des mois, des semaines à se décider de partir en voyage, **Mohamed Elmir** peut prendre cette décision juste à respirer l'air dans un aéroport. On l'a vu quitter le Québec pour Acapulco tout de go, sans valise, sans maillot de bain ni brosse à dents.

Gilles Beauré était finalement moins connu qu'il ne l'avait d'abord cru quand tous les automobilistes lui envoyaient la main sur les routes des Laurentides. C'est qu'on voulait l'avertir que son support à skis était levé et que les skis menaçaient de s'envoler. Il faut dire que **Gilles** ne peut pas barrer à la fois le support et tenir ses portières débarrées.

Carol Cliche et **Camille Vachon** n'ont pas complété leur enquête au sujet d'un vol de matelas perpétré dans la chambre d'auberge occupée par **Gérard** et **Denise Tardif**. Tout ce que l'on sait c'est que le suspect numéro un du vol est un dénommé **Jean-Marie Beaudoin**.

André Guillemette a bien failli perdre toute sa progéniture présente et future lors d'une chute à skis. C'est ce qui a fait dire à ses compagnons de voyage que ce qui est imposant, un abdomen par exemple, n'est pas nécessairement résistant à tout choc brutal.

Robert Charest a démontré lors d'un récent séjour dans les Laurentides qu'il avait du flair de limier. Il a surpris en flagrant délit, dans sa chambre, des individus qui étaient en train d'apporter des modifications importantes à son lit.

L'équipe **Marketing-La Tribune** a pu compter sur de valeureux supporters tout au long de cette compétition. **Mario Demers**, pour un, ne s'est pas gêné pour encourager ses favoris et il s'est même improvisé photographe pour la circonstance...

Etant donné les problèmes physiques que connaît présentement **Louis Côté**, ses confrères se demandent si on ne se trouve pas en présence d'un phénomène rare, à savoir une stature de M. Univers sur un châssis de chat.

Chantal Duquette étudie présentement la parapsychologie afin de développer au maximum les puissances de son esprit. Elle se pratique déjà à tenter d'ouvrir les portes en glissant la clé dans la serrure: elle croit dur comme fer que son esprit, un jour, fera tourner tout seul la clé.

Quand il fait laver un véhicule de patrouille, **Paulin Aubé** ne fait pas les choses à moitié. Il s'organise pour que l'intérieur aussi bien que l'extérieur soit nettoyé de la plus belle façon. Il ne demande même pas l'avis de son sergent d'équipe sur la ques-



L'ENVELOPPE D'ARGENT

CHLT 963

9.30:	\$
10.30:	\$
11.30:	\$
15.30:	\$

PRENEZ EN NOTE TOUS LES MONTANTS DU LUNDI AU VENDREDI

Isoler bien votre maison maintenant et économisez avec

RED TOP

L'ISOLANT EN FIBRES MINÉRALES À SOUFFLER

La fibre minérale n'exige pas d'additif chimique pour résister au feu, à l'humidité, à la vermine et à la pourriture. Téléphonnez-nous pour obtenir une inspection gratuite de votre maison et une estimation pour mettre une couverture RED TOP dans vos combles.

Clement Fortier & Associés Inc. 563-8333

La Quotidienne

4 0 4 — 6 9 7 0

BINGO 1175

ultra rapide

la tribune Toute une Equipe!

UN SEUL MARATHON MONTANT A GAGNER 1,175\$

MARATHON - CARTE ROUGE

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui: MARDI, le 19 mars 1985:

I-22, O-63, N-40, B-7, I-29, I-17, G-47, N-34

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

RÈGLEMENT:

- 1- Le BINGO ULTRA RAPIDO 1175 consiste en un seul marathon dont l'enjeu est de 1,175\$. S'il y a plus d'un gagnant, le montant sera divisé. Le nom du ou des gagnants seront publiés dans LA TRIBUNE. Les prix seront expédiés par courrier recommandé ou si le gagnant le désire, ils seront remis à nos bureaux.
- 2- Ce marathon se joue sur la carte La Tribune → 75 ans (couleur rouge) et sera distribuée dans L'EXTRA de samedi le 16 mars 1985.
- 3- La Tribune ne peut garantir que chaque lecteur recevra une carte. Il est très difficile d'exercer un contrôle parfait dans ce domaine.
- 4- Lorsque nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro a priorité quand il s'agit de déterminer un gagnant.
- 5- Quand votre carte est remplie (il s'agit d'un marathon), appelez immédiatement à La Tribune (563-1818) et demandez le responsable du MARATHON pour la vérification de vos numéros. Les appels doivent entrer entre 9:00 heures a.m. et 4:30 p.m. du lundi au vendredi inclusivement. Pour vous qualifier, vous devez appeler AVANT MIDI (12h:00) le lendemain de la publication du numéro qui vous a permis de compléter votre carte. Pour les numéros publiés les vendredis et samedis, vous avez jusqu'au LUNDI MIDI pour vous qualifier. Il est évident que le participant qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du vendredi sera déclaré gagnant avant celui qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du samedi ou du lundi.
- 6- La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habileté.
- 7- La Tribune ne sera en aucun cas, responsable pour plus de 1,175\$ en argent même si la cause est due à une erreur typographique ou autres.
- 8- La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.
- 9- Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses.
- 10- Les employés réguliers de La Tribune et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer au concours.

113417

d'une ligne à la page

PUBLICITE	<input type="checkbox"/>	PUBLI-REPORTAGE	<input type="checkbox"/>	CONCOURS	<input type="checkbox"/>
PUBLI-PROMOTION	<input type="checkbox"/>	ANNONCES	<input type="checkbox"/>	RELATIONS PUBLIQUES	<input type="checkbox"/>

BINGO 1075

ultra rapide

la tribune Toute une Equipe!

UN SEUL MARATHON MONTANT A GAGNER 1,075\$

MARATHON - CARTE VERTE

GAGNANT DU 1,075\$

M. Antoine Guillette,
C.P. 9, Marbleton

CETTE PERSONNE A GAGNÉ AVEC LE NO. B-8
PUBLIÉ VENDREDI LE 15 MARS 1985.

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

114058

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.
Tél.: 569-9201, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

YVON DUBE
President et Editeur

JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef

FRANCOIS VAILLANCOURT
Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNÉ
Directeur du service du tirage

Courrier de deuxième classe
Enregistrement No 1539

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sans endroits desservis par camions et routes motorisées. 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00. 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays. 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Press, Le service de photos facsimilaires de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201
Rédaction: 569-9184 — Tirage: 566-6353

Dossier Domtar

Charest fait du patinage

— le maire Pélouquin



Adrien Pélouquin

par Michel Morin
WINDSOR — Le maire de Windsor n'a pas du tout apprécié les propos émis en fin de semaine par le député conservateur de Sherbrooke relativement au dossier Domtar.

"Le député de Sherbrooke n'a pas été très convaincant. Il a tout simplement fait du patinage. Il veut que la population reste tranquille, que nous arrêtions de crier et il nous dit aussi que le premier ministre va régler le dossier. Ce n'est pas très rassurant car le dossier traîne toujours et le premier ministre tarde à donner une réponse", de confier le maire Pélouquin.

De l'avis du maire de Windsor, le député Jean Charest ne semble pas intéressé à ce que le Front commun pour la survie de Domtar ren-

contre, aujourd'hui même, des députés de l'Opposition.

"Il m'a semblé que le député ne veut pas que nous rencontrions les députés de l'Opposition, d'ajouter M. Pélouquin. Il craint peut-être que nous donnions de nouveaux arguments à l'Opposition dans ce dossier. Mais si nous ne rencontrons pas les députés de l'Opposition, il y a de fortes chances que le dossier meurt dans l'oeuf. Et nous ne voulons pas que cela se produise."

Faisant allusion à la visite du Front commun à Ottawa, le maire de Windsor a indiqué que le député de Sherbrooke n'avait pas été en mesure de certifier la tenue d'une rencontre avec le caucus des députés du Québec.

"Il ne veut pas que l'on rencontre l'Opposition, mais il n'est pas capable de convaincre le caucus du

Québec de nous rencontrer pour discuter du dossier."

Désintéressement

Pendant peu à peu l'espoir de voir le dossier se régler une fois pour toutes dans un proche avenir, le maire de la ville de Windsor a fait un retour sur la rencontre de mobilisation tenue en fin de semaine pour dénoncer le peu d'intérêt manifesté par les travailleurs syndiqués.

"Les travailleurs ne veulent tout simplement pas embarquer. Ils préfèrent attendre que Domtar ferme ses portes avant de se mettre à brailler. Mais si cela arrive, ce ne sera plus le temps de brailler", de mentionner le maire Pélouquin qui doit reprendre le travail cette semaine à l'usine.

"Je ne leur en veux pas"

— Jean Charest



Jean Charest

WINDSOR (MM) — Sachant que les contribuables de Windsor et les principaux intervenants au dossier Domtar avaient mal réagi aux propos qu'il a tenus en fin de semaine, le député Jean Charest a indiqué hier "que je ne leur en veux pas et que je vais continuer à travailler avec eux dans le dossier."

Pour le député fédéral de Sherbrooke, la population de Windsor et de l'ensemble de la région de l'Estrie — pour qui ce dossier est très important — devrait comprendre qu'elle possède des acquis importants dans ce dossier.

"Le premier ministre a dit qu'il s'occupait personnellement du dossier et qu'il était prêt à rencontrer les représentants du Front commun. Quand, lors des 20 dernières années, un premier ministre du Canada a affirmé qu'il s'occupait personnellement d'un dossier et qu'il acceptait aussi de rencontrer les gens du milieu. A mon sens, ce sont des acquis pour les intervenants et ils devraient le reconnaître", de mentionner le député Jean Charest.

Disant partager les mêmes inquiétudes que les gens du milieu, le député de Sherbrooke a déclaré que le dossier Domtar devenait effectivement de plus en plus politisé.

"Il est vrai de dire que le dossier devient, avec le temps, plus politisé qu'il ne l'était au début. Mais je ne suis pas prêt à dire que le dossier Domtar est devenu une bataille entre l'ouest et l'est du pays", d'indiquer le député de Sherbrooke, faisant ainsi référence à certains écrits d'éditorialistes anglophones qui croient que le dossier Domtar de Windsor pourrait éventuellement impliquer une sorte de favoritisme entre les deux régions du Canada.

Dans notre camp

Admettant que la balle était maintenant dans le camp du gouvernement fédéral, le député Jean

Charest a encore insisté sur le fait qu'il croit réellement que Brian Mulroney devrait prendre une décision dans le dossier dans un avenir relativement court.

"La balle est dans notre camp, c'est vrai. Et je suis toujours convaincu que M. Mulroney va prendre une décision dans ce dossier. Je ne sais pas quand il pourra annoncer sa décision, mais chose certaine, je vais me tenir au courant des développements au cours des prochains jours. Et quand il aura pris cette décision, il sera intéressant d'analyser la position de la société Domtar."

Pour ce qui est enfin de la visite qu'il effectue aujourd'hui à Ottawa le Front commun pour la survie de Domtar, le député de Sherbrooke a indiqué qu'il mettait son bureau à la disposition des visiteurs.

"Et je vais tout faire pour que cette visite puisse répondre aux attentes des gens du milieu", de mentionner le député de Sherbrooke, qui tentait toujours hier après-midi d'organiser d'autres rencontres.

Dans les coulisses...

... de l'hôtel de ville

Au plus bas soumissionnaire conforme

SHERBROOKE — Les élus de la Ville de Sherbrooke ont pris connaissance hier soir, lors de leur assemblée, d'une lettre du ministre Alain Marcoux, des Affaires municipales, les avisant qu'à l'avenir il n'autorisera pas les corporations municipales à déroger du principe de l'attribution d'un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, même si elles font valoir des questions de confiance, de loyauté dans les services rendus ou parce que l'entrepreneur préféré réside dans la municipalité et y paie des taxes. A l'avenir, seu-

lement deux motifs seront considérés, soit lorsque des plaintes justifiées sont portées à l'endroit de l'entrepreneur et lorsque la politique d'achat du Québec est en cause. Le conseiller Léonard T. Laflamme, qui avait déjà soumis une requête au ministre Marcoux, demandant de considérer un soumissionnaire autre que le plus bas conforme pour l'achat de véhicules (demande qui avait été rejetée), a dit s'être senti particulièrement visé par la lettre du ministre des Affaires municipales.

Honoraires professionnels de 19,125 \$

Deux comptes d'honoraires professionnels au montant de 19,125 \$ ont été acquittés par la Ville, dans le cadre de l'arbitrage entrepris avec les policiers,

en vue du renouvellement de la convention collective de travail. On a précisé qu'il s'agissait-là de comptes d'honoraires intermédiaires.

Deux types de paires de gants

Un rapport détaillé sera présenté la semaine prochaine au conseil, pour expliquer pourquoi la Ville achète deux types différents de paires de gants à ses employés. Le tout fait suite aux interrogations du conseiller Robert Dandurand qui a fait remarquer que le premier achat pour 1985 porte sur 1,080 paires de gants à 5,59 \$ chacune et le

second achat, sur 1,440 paires de gants à 2,34 \$ chacune. Aussi, alors que son collègue Léonard T. Laflamme faisait remarquer que ces 2,520 paires de gants équivalent pratiquement à 200 paires par mois, Robert Dandurand a lancé: "Probablement que tous nos temporaires en ont deux ou trois paires chez eux".

Consultation sur les garderies d'enfants

Une séance de consultation sera tenue le 15 avril, à l'Hôtel de ville de Sherbrooke, dans le cadre du projet de modifications au règlement de zonage, à l'effet d'assouplir les dispositions ayant trait à l'établissement de garderies d'enfants. Ce projet a pour but de permettre l'implantation de tels services dans les zones résidentielles de façon

automatique et ce, dès que les membres du conseil et les citoyens directement concernés auront donné leur accord. Actuellement, sans une mesure spéciale du conseil, il faut un long processus pour permettre l'établissement d'une garderie, car la réglementation considère les garderies pratiquement comme des activités commerciales.

Le mont Bellevue fermé aux skieurs

Le mont Bellevue est maintenant fermé depuis hier à sa clientèle et ce, jusqu'à la saison prochaine. Mais si les conditions

s'avèrent intéressantes en fin de semaine, alors ce centre de ski municipal sera ouvert samedi et dimanche, de 9 à 16 heures.

Les députés fédéraux se livrent à un processus de démobilisation

— Michel Bousquet

WINDSOR (MM) — Le Front commun pour la survie de Domtar maintient que les parlementaires canadiens, surtout les ministres et députés conservateurs, se livrent présentement à un processus de démobilisation dans l'espoir de faire oublier le dossier Domtar.

C'est ce qu'a soutenu, hier, lors d'un entretien téléphonique, M. Michel Bousquet, membre du Front commun et directeur général de la Table de concertation régionale.

De l'avis de M. Bousquet, le dossier Domtar ne provoque plus, à toute fin pratique, de discussion aux Communes et, par conséquent,

il ne retient plus le même intérêt au sein de la population.

"Les ministres n'apportent pas de précisions supplémentaires au dossier et les députés de l'Opposition ne semblent plus trouver d'arguments pour diriger leurs questions. Dans le même sens, l'implication des médias dans le dossier

s'estompe et nous nous retrouvons maintenant dans un état d'inquiétude. Mais nous ne pouvons tout simplement pas accepter cet état de chose et c'est pourquoi le Front commun se doit de sortir de la région pour faire progresser le dossier", de noter M. Bousquet.

Selon les plus récentes informations que possède le directeur général de la Table de concertation régionale, le dossier Domtar stagne toujours.

"Tout ce que je sais, c'est que la Domtar attend encore des nouvelles

du fédéral et que ces nouvelles n'ont pas été données en fin de semaine, d'indiquer M. Bousquet. Pour le moment, le dossier ne chemine pas."

Jean Charest

Au dire de M. Bousquet, le député de Sherbrooke aux Communes, Jean Charest, entretient lui-même cet aspect de la démobilisation quand il indique, comme il l'a fait cette fin de semaine, que les gens n'ont pas raison de s'inquiéter puisque le dossier est maintenant entre les mains du premier ministre Brian Mulroney.

"Ce sont les mêmes paroles qui ont déjà été prononcées un certain samedi après-midi à Ascot Corner. Mais depuis cette rencontre, qui s'est tenue il y a trois semaines, le dossier n'a pas progressé et je ne vois pas pourquoi la population de l'Estrie devrait cesser de faire pression."

Ministres québécois

Le Front commun pour la survie de Domtar espère aussi rencontrer quelques ministres conservateurs du Québec.

"Nous aimerions bien rencontrer des gens comme Roch LaSalle et Marcel Masse. Ce sont des représentants du Québec à la Chambre des Communes et ils devraient avoir une oreille attentive à nos revendications", de faire savoir Michel Bousquet.

Le Front commun rencontrera Turner et Broadbent à Ottawa

WINDSOR (MM) — A défaut de rencontrer le premier ministre du Canada aujourd'hui à Ottawa, les représentants du Front commun pour la survie de Domtar rencontreront notamment le chef du Parti libéral du Canada, John Turner, et le chef du Nouveau Parti démocratique, Ed Broadbent.

Le pèlerinage entrepris par le Front commun sur la colline parlementaire devrait de plus permettre à ses représentants de rencontrer des députés des deux partis d'opposition, en plus d'avoir l'occasion de discuter du dossier Domtar avec des députés et ministres conservateurs.

Les premiers entretiens doivent se tenir ce matin avec le chef du NPD et le député néo-démocrate

Michael Cassidy. Cette première rencontre est prévue à 11h30.

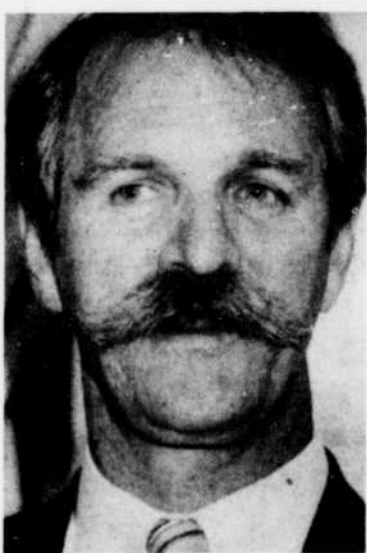
En après-midi, MM. Michel Bousquet, Adrien Pélouquin, Emilien Dubreuil, Wells Coates et Claude Bellefleur ont eu un entretien avec le chef du Parti libéral qui devrait être accompagné, pour l'occasion, de quelques députés de la région de même que de Raymond Garneau et possiblement d'autres députés prestigieux du PLC.

La dernière rencontre prévue se tient en soirée alors que le Front commun rencontre des ministres et quelques députés conservateurs.

"C'est maintenant clair que nous ne pourrions rencontrer le premier ministre Brian Mulroney, mais notre visite à Ottawa ne devrait pas être négative. Nous voulons très

bien sensibiliser les députés et ministres au dossier Domtar et dans ce sens, les documents que nous leur présenterons sont très bien étoffés", d'indiquer, hier, M. Michel Bousquet.

Un compte de dépenses de 1,633 \$ présenté par le maire: brève discussion au conseil



Jean Paul Pelletier

SHERBROOKE (FG) — La question des comptes de dépenses présentés par le maire Jean Paul Pelletier a fait l'objet d'une brève discussion, hier soir, lors de la séance du conseil.

Dans le rapport du trésorier, le maire de Sherbrooke présentait des recrus pour le remboursement de dépenses de l'ordre de 1,633 \$, pour repas d'affaires, voyages à Montréal et activités au compte de la Société de développement industriel de Sherbrooke qu'il précise.

Le conseiller André Côté s'est adressé au maire Pelletier pour lui demander la justification d'un compte de 1,025 \$, provenant de dépenses qu'il a effectuées durant le mois de janvier au nom de la Société de développement industriel de Sherbrooke. Le maire a répondu que durant cette période, il n'y

avait pas de commissaire industriel et qu'il a dû jouer ce rôle, ayant ainsi à rencontrer des industriels, d'où une partie des dépenses. "Et pour plus de la moitié, soit environ 600 \$, il s'agit de dépenses encourues en rapport avec le concours visant à trouver un commissaire industriel", a rajouté M. Pelletier.

Le conseiller Roger Gingues, faisant référence à une note de restaurant de 22 \$, à Sherbrooke même, a demandé s'il était légal que la dépense soit faite sans avoir été autorisée préalablement. Sur ce, le maire a laissé intervenir le direc-

teur des Services juridiques, Me Pierre Huard, qui a rappelé que voilà environ un an et demi, le règlement a été modifié à l'effet que le maire ne soit plus tenu d'obtenir une telle autorisation au préalable, que la dépense soit faite localement ou à l'extérieur de Sherbrooke. Et sur présentation de pièces justificatives, le maire obtient automatiquement le remboursement de la dépense.

Ce à quoi Jean Paul Pelletier a lancé: "On n'a pas à s'inquiéter, je ne mets pas d'argent dans les poches."

Méto-Police: déficit de 47,117 \$

par Yvon Rousseau
LENNOXVILLE — Les dépenses d'opération de Méto-Police, pour l'année fiscale 1984, ont dépassé de 47,117 \$ le montant qui avait été prévu au budget de cet organisme inter-municipal.

Le déficit sera donc partagé entre la ville de Lennoxville et la municipalité d'Ascot (CT). Lennoxville absorbera 40 pour cent de ce surplus de dépenses et Ascot (CT) 60 pour cent, au prorata de la population à être desservie.

Dans le cas de Lennoxville, le somme à être absorbée par les contribuables sera de 18,846.80 \$, alors que les payeurs de taxes d'Ascot (CT) devront payer 28,270.20 \$.

Le conseiller municipal Pierre Massé, président du comité de police de Lennoxville, qui présidait la rencontre du conseil municipal, hier soir, en l'absence du maire C.W. Dougherty, a déposé un avis de motion, à l'effet qu'il allait présenter le règlement 401-02, lors d'une rencontre subséquente, visant à l'adoption d'un budget supplémentaire à celui de 1985 de la Régie inter-municipale de police de Lennoxville-Ascot (CT), afin d'absorber le déficit de 1984.

Le conseiller Massé a commenté que Méto-Police en était à sa première année d'opération, en 1984, et que certaines dépenses imprévues ont été notées.

Viaduc de la rue Queen: intervention du ministère des Transports demandée

LENNOXVILLE (YR) — Le maire suppléant Pierre Massé a souligné, hier soir à la séance du conseil de Lennoxville, qu'il faudrait l'aide du ministère des Transports du Québec pour empêcher un certain nombre d'accidents survenus sous le viaduc de la rue Queen.

"L'article de La Tribune le précise, dit-il, et mentionne qu'il en tient au fait que les transporteurs de bois chargent leurs camions à une hauteur exagérée, ce qui fait que les chargements accrochent le viaduc, qui possède une hauteur raisonnable".

"Où sont donc les petites voitures jaunes?", a poursuivi M. Massé, qui faisait allusion aux véhicules du ministère des Transports du Québec, chargés de surveiller le transport par camion.

Sortie du Triolet: la CSRE désire rencontrer la Ville

SHERBROOKE (MR) — Le comité exécutif de la Commission scolaire régionale de l'Estrie a adopté hier soir une résolution visant à inviter les autorités politiques de la Ville de Sherbrooke à une rencontre avec des représentants de la CSRE et du ministère des Transports pour discuter de vive voix du problème de la sortie du Triolet, boulevard Université.

Le commissaire René Coupal s'est dit surpris de constater que le conseil de ville de Sherbrooke n'a jamais fait mine de rencontrer les autorités de la CSRE et que tous les échanges sur ce sujet se tenaient par correspondance et avec les Services techniques de la ville.

La représentante des parents, Mme Nicole Houde, a rappelé que ce dossier est latent depuis au moins deux ans et elle a dit juger que la situation avait assez duré.

Il y a une semaine, la CSRE a reçu une lettre du directeur général de la ville, M. Roch Létourneau, disant que les demandes de la Régionale sont actuellement étudiées par la division du Génie civil de la ville pour une analyse de coûts. M. Létourneau ajoute que le rapport des Services techniques sera présenté ensuite au Comité administratif de la ville et que le dossier sera enfin achevé à une séance publique du conseil de ville.

Selon le directeur général de la Régionale de l'Estrie, M. Gérard Tousignant, l'entrée du Triolet est située sur un terrain appartenant au ministère des Transports, ce qui explique que le comité exécutif de la CSRE ait décidé de rencontrer simultanément tous les intervenants dans ce dossier, c'est-à-dire le conseil de Sherbrooke et les représentants du ministère des Transports.

Sherbrooke
plus qu'une ville

UNE ÉMISSION D'INFORMATION MUNICIPALE

AU CABLE 11

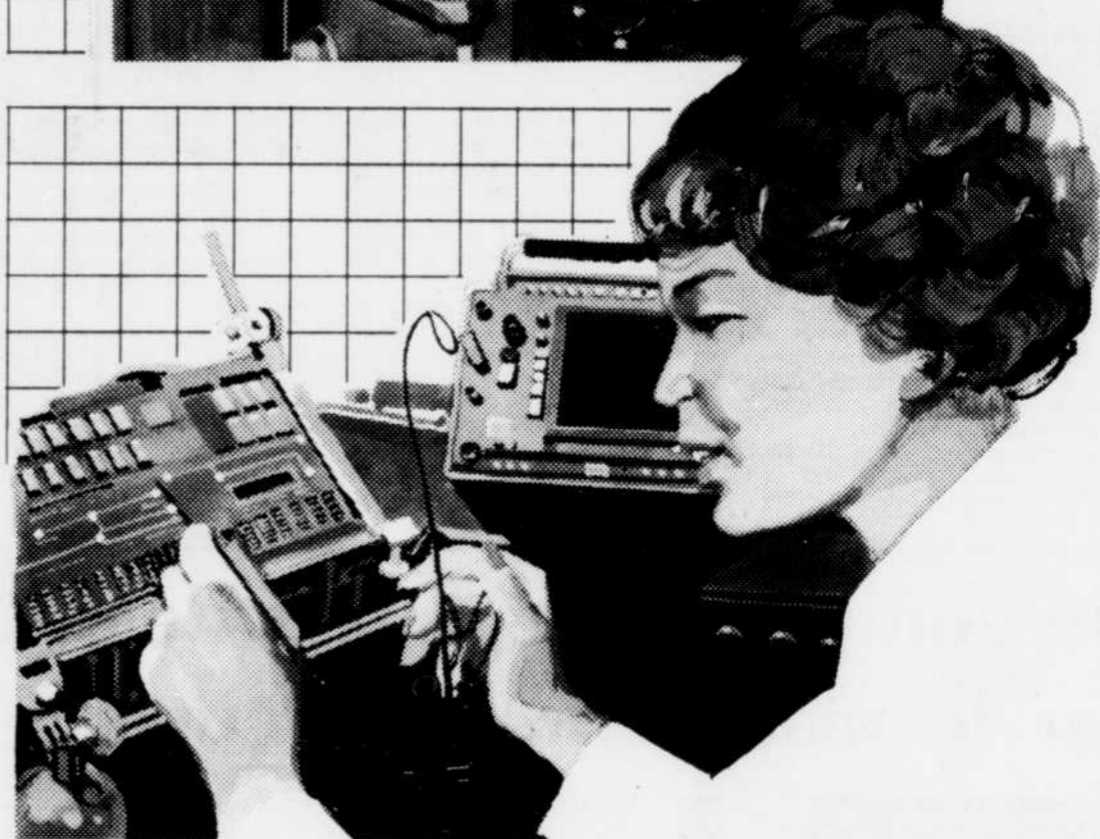
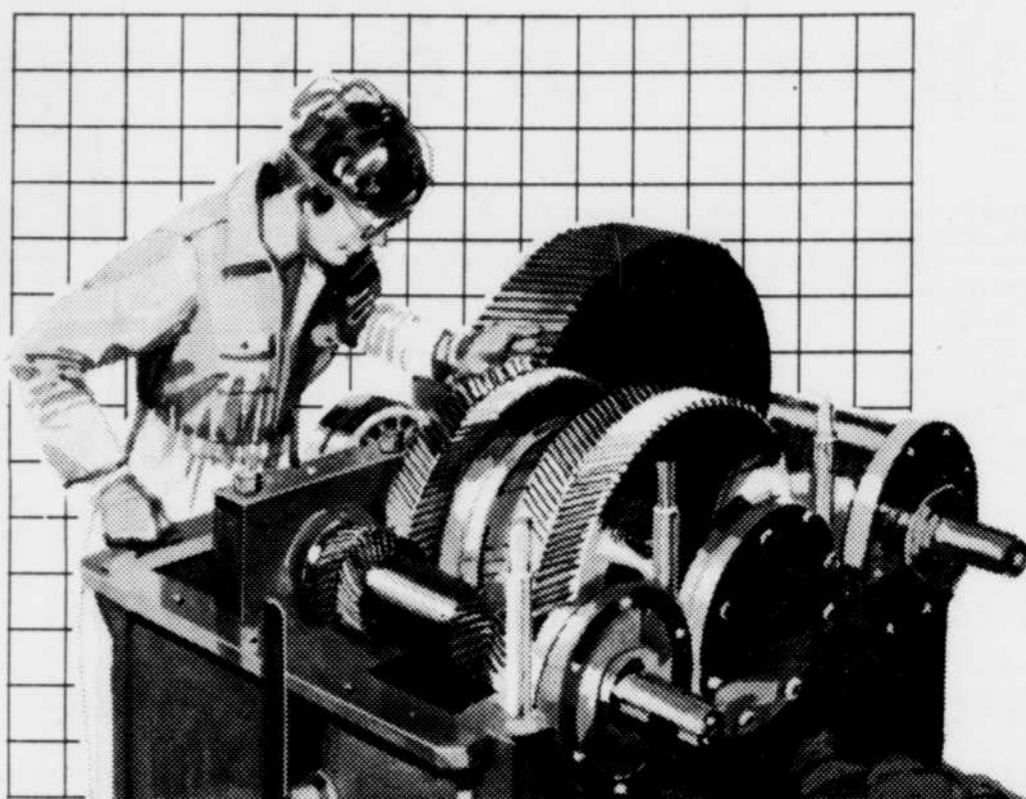
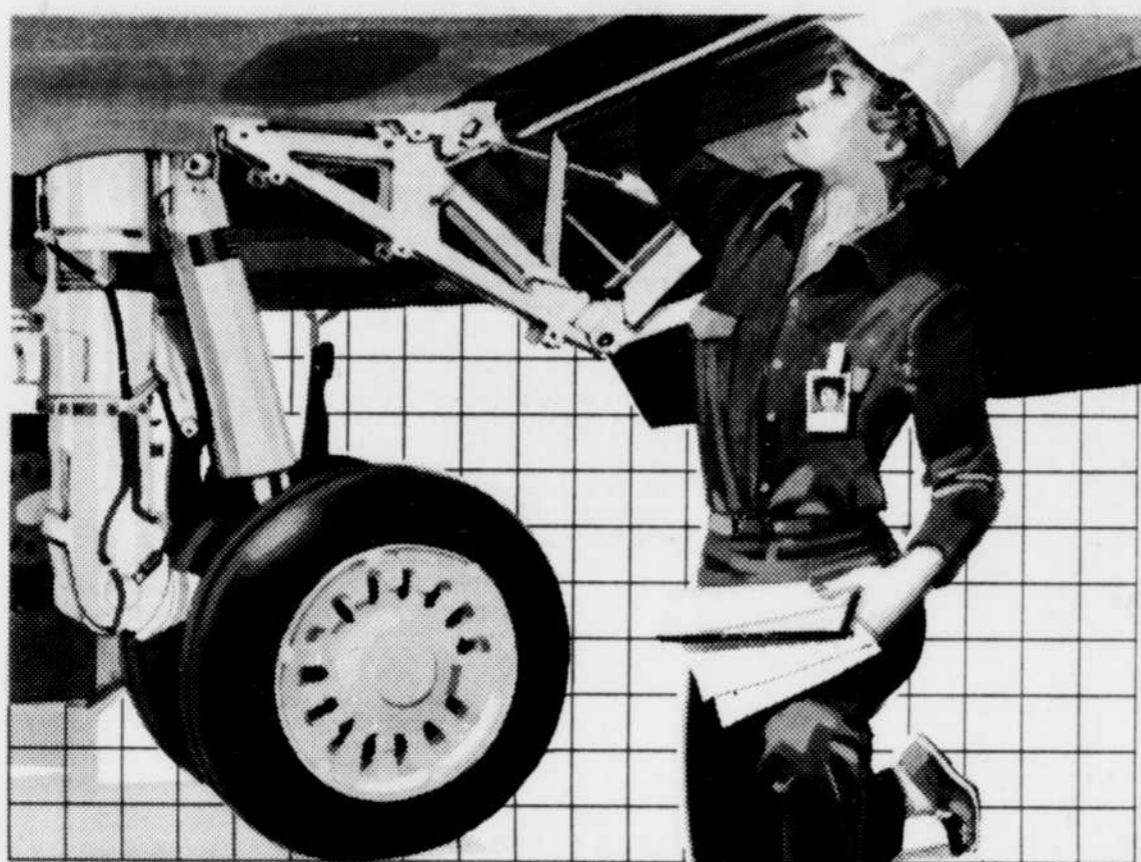
CHAQUE MARDI 19:30 JEUDI 20:30 VENDREDI: 18:30

Relations publiques

ON PARLE DE SUJETS TOUCHANT LA VIE COMMUNAUTAIRE DES SHERBROOKEOIS: sécurité, prévention, horticulture, arboriculture, environnement, politique, travaux, nouvelles d'actualité, etc. traités par des spécialistes.

114977

LA FORMATION PROFESSIONNELLE: UN OUTIL POUR L'AVENIR DES FEMMES



Pour relever les défis du nouveau industriel, le Québec a besoin de ses meilleures ressources. Hommes et femmes.

Or, le marché du travail montre que la main-d'œuvre féminine a été traditionnellement absente de plusieurs secteurs de l'activité économique parmi les plus rémunérateurs et les plus prometteurs en terme d'emploi. Par ailleurs, l'implantation de nouvelles technologies risque de supprimer, à plus ou moins brève échéance, bon nombre d'emplois majoritairement occupés par des femmes.

Le renversement de cette conjoncture passe par la formation professionnelle.

Voilà pourquoi les commissions de formation professionnelle mettent à la disposition des femmes une série de mesures qui, sans leur être exclusives pour la plupart, visent à hausser leur niveau de qualification et à faciliter leur insertion dans des métiers non traditionnellement féminins.

C'est en effet par la formation que s'acquiert une plus grande mobilité professionnelle et une plus grande capacité d'adaptation à un marché du travail en constante évolution.

S'orienter vers l'avenir, c'est se former aujourd'hui aux métiers en expansion.

Si vous désirez obtenir une brochure complète sur les programmes de formation professionnelle, communiquez avec la Commission de formation professionnelle de votre région ou retournez le coupon ci-dessous.

LA FORMATION COMMENCE PAR L'INFORMATION.

Je désire me renseigner sur les programmes de formation professionnelle à ma disposition. Veuillez donc m'expédier la brochure «Les femmes et la formation professionnelle».

Retourner à:

C.F.P. des Cantons-de-l'Est
539, rue Vingt-Quatre Juin
Sherbrooke (Québec)
J1E 1H1
Tél.: (819) 569-9761

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Québec



Ministère de la Main-d'œuvre
et de la Sécurité du revenu

Commission de formation professionnelle
de la main-d'œuvre

Le programme Berges Neuves défendu avec éloquence par le comité CHARMES

SHERBROOKE — Il est possible de procéder à l'aménagement des berges des rivières sans pour autant altérer irrévocablement le milieu naturel.

Le Comité d'hygiène et d'aménagement des rivières Magog et St-François, mieux connu sous le nom de comité CHARMES, dans un mémoire déposé devant la commission parlementaire sur le projet de loi 6, s'est porté à la défense du programme Berges Neuves en tenant une position différente de celle de la Fédération québécoise de la faune.

Le projet de loi 6, intitulé loi modifiant diverses dispositions législatives pour favoriser la mise en valeur du milieu aquatique, vise à permettre aux municipalités d'être les maîtres d'oeuvre du programme.

Pour le comité CHARMES et la région de Sherbrooke, l'enjeu est de taille puisque du programme Berges Neuves découlant de ce projet

de loi, dépend la réalisation d'un projet majeur défendu lors du Sommet socio-économique de l'Estrie et grâce auquel près de 2 millions \$ seront consacrés à l'aménagement des berges des rivières Magog et St-François.

Pour le comité CHARMES, l'expérience fort éloquente vécue par l'organisme témoin de la possibilité de naviguer au sein de l'appareil municipal et de créer un climat favorable au développement harmonieux des ressources riveraines.

Dans le mémoire, on souligne

que le comité CHARMES, par son implication et sa persévérance, aura contribué à établir une volonté politique positive en regard de la récupération des usages des cours d'eau. "La philosophie de nos services municipaux est basée sur des valeurs véhiculées par le comité CHARMES à l'effet d'être soucieux de notre patrimoine écologique", ajoutent les auteurs du mémoire.

Le projet défendu au sommet socio-économique préconise l'aménagement des berges du secteur de

la rivière Magog situé entre les barrages Paré et Paton et du secteur des gorges entre le barrage Paton et la rivière St-François.

Autre appui

Le même jour, le Comité d'assainissement du bassin de la rivière St-François a joint sa voix au comité CHARMES et déposé un mémoire en faveur du projet de loi 6.

Ce comité explique que la concertation des organismes préoccupés par l'amélioration de l'environnement aquatique et les municipalités du bassin de la rivière St-François apparaît possible dans le contexte de l'aménagement et du nettoyage des berges.

Il déclare que le projet de loi doit permettre aux municipalités d'assumer leurs responsabilités à l'égard de l'environnement aquatique tout en s'adjoignant les services des organismes du milieu dans l'élaboration des plans d'aménagement et la mise en oeuvre des travaux.

Il ne fait jamais trop froid pour les exhibitionnistes

SHERBROOKE (PSJ) — Même si le printemps et l'été demeurent les saisons les plus propices aux crimes d'ordre sexuel, la police municipale de Sherbrooke a enregistré cet hiver un grand nombre de plaintes concernant des actes indé-

cents. Il s'agit surtout d'exhibitionnistes, c'est-à-dire d'hommes qui baissent leur pantalon et se masturbent en public ou encore de conducteurs qui se promènent dans leur véhicule et commettent des gestes indé-

centes après avoir attiré l'attention de piétons, des femmes ou des enfants. Il y a même un curieux de numéro qui hante le quartier est de la ville. Le visage caché sous un bas nylon, à demi-vêtu de lingerie, soutien-gorge et petites culottes, l'individu en question se tient dans les fonds de cour, attire l'attention de témoins et s'adonne à des attouchements ou encore à des actes indé-

cents. Les enquêteurs éprouvent plusieurs difficultés à éclaircir ces délits, surtout parce que les victimes,

souvent surprises de ce qu'elles voient, oublient de prendre une bonne description du visage du suspect ou encore, puisque plusieurs se servent de leur voiture, de noter le numéro de la plaque d'immatriculation.

"Pour nous, ce sont là des indices infiniment précieux", de dire le sergent Marc Chatelois, de la division des enquêtes criminelles de la police municipale.

Quand le sergent a tenu ces propos, il avait devant lui sur son bureau un nombre impressionnant de plaintes pour actes d'ordre sexuel. Il notait justement que, sur plusieurs déclarations de témoins, on retrouvait peu d'éléments permettant de retracer le suspect.

"Il serait important que les gens développent le réflexe d'enregistrer des détails touchant la physiologie du suspect ou, mieux, le numéro de plaque de la voiture."

Le sergent Chatelois a reconnu que le nombre de plaintes touchant les actes indécents et l'exhibitionnisme était fort élevé pour cette période de l'année qu'est l'hiver.

L'an dernier, selon la Régie de l'Assurance automobile du Québec Beaucoup moins de motocyclistes victimes d'accidents qu'en 1983

SHERBROOKE (PSJ) — En 1984, de tous les usagers de la route, seul le nombre de victimes motocyclistes montre une diminution, à savoir de moins 20,2 pour cent, par rapport aux statistiques de l'année précédente, alors que les victimes occupant un véhicule de promenade ont connu la plus forte augmentation avec 10,8 pour cent.

Des statistiques compilées par la Régie de l'assurance automobile du Québec révèlent que 130 usagers de la moto ont trouvé la mort sur les routes du Québec contre 163 pour l'année 1983, soit une diminution de 33 victimes.

Par ailleurs, le nombre de victimes occupant un véhicule de promenade s'élève pour 1984 à 721 contre 651 pour l'année précédente, soit une augmentation de 70 victimes.

Les chiffres compilés par les spécialistes du Bureau de la sécurité routière de la Sûreté du Québec de l'Estrie tracent également une tendance semblable aux statistiques provinciales puisqu'au cours de la dernière année six motocyclistes ont perdu la vie sur les routes de l'Estrie contre 10 pour l'année 1983.

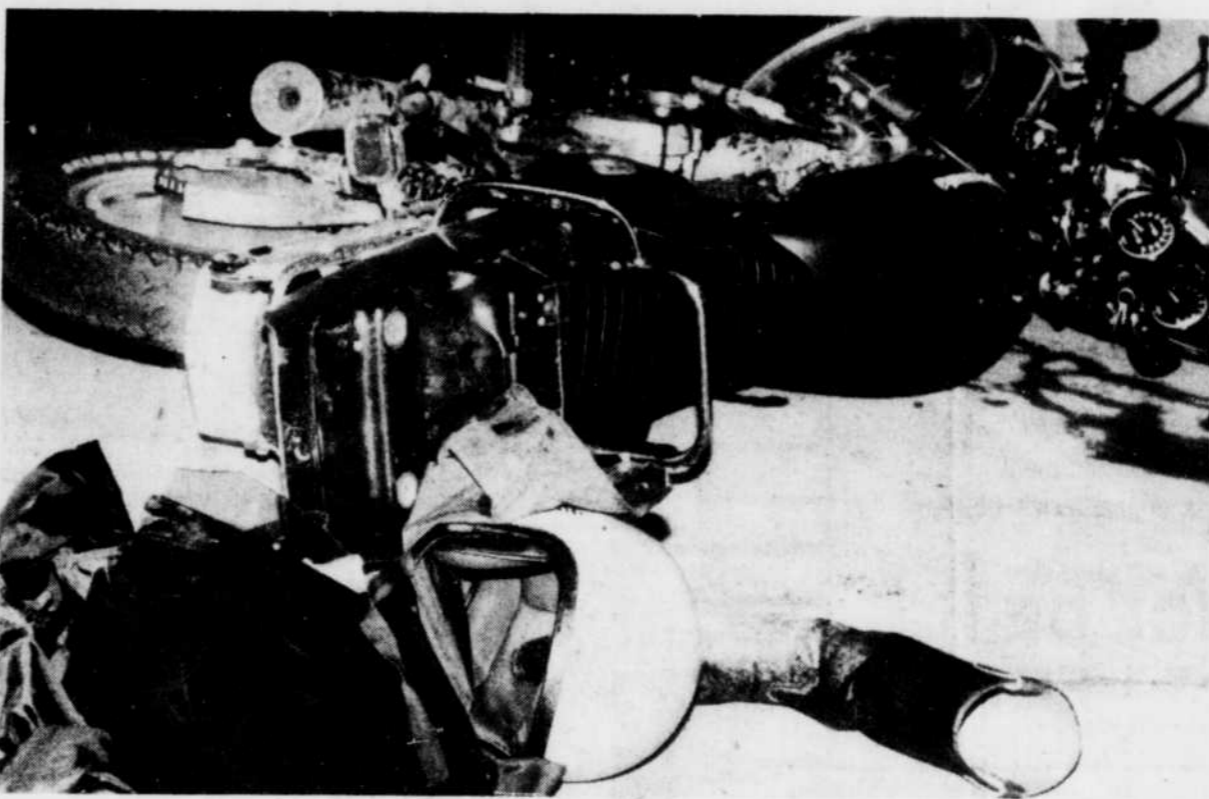
On retrouve un tableau semblable pour les motocyclistes blessés dans des accidents. En 1984, 167 motocyclistes ont été blessés dans 156 accidents contre 194 dans 159 accidents, l'année précédente.

Cependant, les statistiques provinciales et les statistiques estriennes viennent en contradiction au sujet des victimes de la route occupant des véhicules autres que des motos car, la aussi, il y a eu diminution et importante.

En Estrie, en 1984, 40 accidents ont causé la mort de 47 usagers de la route contre 59 accidents pour 70 victimes en 1983. Les six accidents de moto sont exclus de ce chiffre.

C'est donc dire que l'Estrie a une bonne performance sur les deux tableaux, tant dans la diminution des victimes d'accidents impliquant des motocyclistes que pour ce qui est des victimes voyageant dans d'autres types de véhicules.

Après avoir vu leur prime d'assurance augmenter de façon spectaculaire après l'été 1983 particulièrement catastrophique pour les motocyclistes, les usagers de la moto se mettront-ils à rêver de baisse ou d'ajustement?



L'an dernier, 47 motocyclistes ont perdu la vie sur les routes de l'Estrie. L'année précédente avait été marquée par une véritable hécatombe puisque 70 motocyclistes avaient péri dans des accidents de la circulation.

FAITS DIVERS

• Le livreur n'était pas au courant

SHERBROOKE (PSJ) — Un livreur d'huile à chauffage a sans le vouloir causé bien des embêtements aux locataires d'une maison à deux logements, située au 29-31 de la rue St-Jean Baptiste, hier matin, vers 9 h. 15.

Passant dans le secteur pour sa tournée habituelle de livraison, l'homme a stoppé devant la maison de la rue St-Jean Baptiste puis a installé le bec dans le tuyau propre à recevoir le mazout et a mis la pompe en marche avec le résultat qu'une trentaine de gallons d'huile ont enveloppé le plancher du sous-sol avec tout le dégât et la senteur que l'on peut imaginer.

C'est que, entre la dernière livraison et celle d'hier, le propriétaire des lieux avait changé de combustible, préférant le gaz naturel à l'huile à chauffage.

Le livreur a stoppé la pompe dès qu'il a constaté l'absence du sifflement émis ordinairement par un avertisseur relié au réservoir d'huile. C'est le sifflement de l'avertisseur qui indique au livreur si le réservoir est plein ou non.

Selon les informations que l'on possédait hier, le distributeur d'huile à chauffage n'aurait pas été avisé de la conversion du système de chauffage avec le résultat que l'on sait.

Les pompiers de la caserne 4 ont été dépêchés sur les lieux. Les sapeurs ont utilisé pas moins de cinq gros sacs de matière absorbante pour récupérer l'huile.

Les dommages se limiteront au nettoyage des lieux, ce qui n'est pas une petite affaire.

Les pompiers sont demeurés sur les lieux durant près de 90 minutes.

• Violent incendie à Asbestos

ASBESTOS (YR) — Un violent incendie a ravagé une maison de trois logements, dimanche, à Asbestos, forçant les locataires à se trouver un gîte ailleurs.

Le feu a pris naissance au sous-sol de la maison, propriété de Mme Constance Hamel, au 196, rue Manville ouest, à Asbestos, aux environs de 13 h. 50.

C'est Mme Constance Hamel qui a été incommodée par la fumée et qui s'est immédiatement rendue chez un voisin pour alerter la brigade des incendies. Cependant, le feu avait déjà une forte avance sur les pompiers, qui durent travailler d'arrache-pied pour empêcher le feu d'atteindre l'un des trois logis, occupé par Mme Jeannine Hamel, la fille de la propriétaire de la maison. Ce logis fut cependant abîmé considérablement par la fumée. Le logis de Mme Constance Hamel

et celui qu'occupaient M. et Mme Alain Gélinas furent cependant gravement endommagés par le feu, qui n'a pas ménagé les meubles et autres objets qui s'y trouvaient.

Fort heureusement, tous les locataires ont réussi à quitter la maison à temps et personne n'a été blessé ou incommodé par l'incendie.

M. Nelson Raymond, directeur du service de la police et de la brigade des incendies d'Asbestos, a souligné que le feu a été causé par une défectuosité dans le système électrique ou dans le système de chauffage. Une enquête plus approfondie, sur les lieux, hier, devait permettre d'établir la cause exacte de l'incendie.

Les pompiers d'Asbestos durent lutter pendant quelques heures contre le feu, avant de pouvoir réintégrer leur caserne.

• Tentative de suicide

ASBESTOS (YR) — La vigilance des policiers municipaux d'Asbestos a permis d'éviter qu'un détenu réussisse à se pendre dans sa cellule, au cours de la fin de semaine.

Un individu dans la quarantaine, d'Asbestos, qui avait été arrêté comme suspect à la suite d'une introduction par effraction dans un domicile, a tenté d'utiliser une couverture de laine, laissée aux détenus pour se couvrir, en cellule, pour mettre fin à sa vie.

Un policier de faction au poste de police, en effectuant une ronde de routine, s'est rendu compte que le

détenu avait attaché la couverture aux barreaux de sa cellule et que tout était prêt. Le policier est rapidement intervenu et le suspect a été conduit au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke où il est traité. Le quadragénaire n'a pas caché au policier qu'il voulait s'enlever la vie.

L'incident s'est produit aux environs de 21 heures, dans la soirée de dimanche. L'individu venait d'être surpris par les policiers, au moment où il venait de s'introduire par effraction dans un domicile d'Asbestos.

• Il était moins une...

ASBESTOS (YR) — Les policiers municipaux d'Asbestos ont sauvé de justesse une jeune femme qui avait tenté de s'enlever la vie en absorbant une dose massive de médicaments.

L'incident s'est produit aux environs de 17 heures, dimanche. La police municipale avait été alertée au téléphone par un infor-

mateur qui s'inquiétait de l'état d'esprit de la jeune femme et des propos suicidaires qu'elle tenait.

A l'arrivée des policiers au domicile de la victime, la jeune femme était dans le coma. Les membres de la force constabulaire ont appelé aussitôt les ambulanciers qui l'ont transportée au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke où elle est gardée sous observation.

La création d'une agence de vente électronique du porc remise à plus tard

SHERBROOKE — La Fédération des producteurs de porcs du Québec a décidé de ne pas soumettre immédiatement, en assemblée générale spéciale, son projet de réglementation concernant la mise sur pied d'une agence de vente électronique du porc d'abattage. C'est ce qui se dégage d'un communiqué émis hier, par la Fédération des producteurs de porcs du Québec, communiqué diffusé pour faire le point sur ce dossier qui est en branle depuis maintenant quelques mois.

Au cours de ces derniers mois, la Fédération a entrepris une série de réunions d'information visant à présenter le projet à l'ensemble des producteurs de porcs du Québec. L'échéancier des réunions d'information des 12 syndicats se terminait durant la première semaine de mars.

Porte-à-porte réglementé à East-Angus

EAST ANGUS — En vertu d'un règlement adopté dernièrement par le conseil de ville d'East-Angus, toute personne ou organisme qui souhaite faire de la sollicitation ou vendre des produits de porte à porte devra au préalable demander un permis à la Ville.

Le permis ne sera émis par le secrétaire-trésorier qu'à la suite d'une ré-

solution adoptée par le conseil. Le coût d'émission du permis sera de 100 \$ mais, moyennant certaines conditions, les organismes sans but lucratif pourront être exemptés de ces frais. Ils devront cependant détenir un permis pour faire de la sollicitation. Le règlement fixe également les heures pendant lesquelles la sollicitation est permise

Echanges sur les habitudes de vie

RICHMOND (GM) — Le CLSC du Val St-François invite cordialement la population de la région environnante de Richmond à une série de huit rencontres portant sur la santé et les habitudes de vie. Ces rencontres sont organisées en collaboration avec la Commission scolaire régionale de l'Estrie. Les principaux thèmes abordés seront les suivants: facteurs influençant la santé-alimentation, exercice physique, travail environnement, accidents domestiques, stress, relaxation et tabagisme.

Lors de ces rencontres, il y aura projection de films, remise de documentation inhérente au sujet abordé et, de plus, des conférenciers seront invités pour la présentation des thèmes suivants: exercice physique, relaxation et environnement.

Les anciens résidents de St-Isidore d'Auckland invités à donner signe de vie

ST-ISIDORE D'AUCLAND — Dans le cadre des activités entourant le 75^e anniversaire de fondation de la municipalité de St-Isidore d'Auckland, le comité affairé à la préparation de l'album-souvenir adresse une invitation aux anciens résidents de l'endroit. Par oubli, les respon-

Bien que le projet ait reçu l'appui d'une majorité de producteurs, la Fédération des producteurs de porcs du Québec estime important que le projet puisse, dès le départ, bien fonctionner et elle considère primordial que les producteurs de toutes les régions du Québec aient une parfaite compréhension de ce nouveau mécanisme de mise en marché qu'elle est en train de développer.

"Plus que jamais", maintient encore la Fédération, "il faut que les producteurs de porcs du Québec s'occupent de leur mise en marché surtout si l'on pense à l'accroissement de la population provinciale prévue pour 1986, aux menaces qui planent sur nos marchés d'exportation et à l'instauration possible d'un programme d'assurance-stabilisation tripartite basé sur le prix du marché pluri-

annuel que sur les coûts de la production provinciale prévus."

Après avoir vu leur prime d'assurance augmenter de façon spectaculaire après l'été 1983 particulièrement catastrophique pour les motocyclistes, les usagers de la moto se mettront-ils à rêver de baisse ou d'ajustement?

VENTE 90 JOURS SANS INTERET

ENSEMBLE 3 PIECES \$1469
Pour être vendu séparément.

Modulaire 5 mcx

Choix de couleurs **\$489**

Mobilier de chambre 10 mcx, fini gris \$695
(Photo non conforme)

Cuisine 5 mcx Meublé \$295

Chez **J.H. Morin**
79, St-Georges Windsor, Qué.
(819) 845-2734

Alimentation COOKSHIRE INC.

Super-Vente

AGRANDISSEMENT 1985
 du 18 au 23 mars 1985
Il n'est "JA'METRO TARD" POUR FAIRE DE BONNES ECONOMIES



M. Berthier Martel, prêt à vous accueillir avec la bonne humeur et l'enthousiasme qu'on lui connaît.

VOUS ATTENDENT CHEZ ALIMENTATION COOKSHIRE INC.:

- Magasin agrandi et rénové à 100%
- Vaste gamme de produits d'épicerie, boulangerie, laitiers, surgelés, etc.
- Viande de qualité Cat. A Boeuf Mérite sous la responsabilité du gérant Hugues Blais
- Choix et fraîcheur Jardin Mérite, qui relèvent de Luc Guillette, gérant
- Programme Metro Stop et spéciaux supplémentaires en magasin
- Service personnalisé
- Vaste stationnement
- Mini-tirages en magasin dès mercredi
- Café et beignes servis gratuitement
- Super dégustation de charcuteries Lafleur

• AMBIANCE DE FETE



M. Berthier Martel, son assistant Jean-Marc Fortier et toute l'équipe vous accueillent avec le sourire.



D'ANTAN

- Pommes de terre du Québec, 20 lb
- Pepsi-Cola, 750 ml, Diet ou rég.
- Bologne Lafleur
- Tide, 6 litres



Un intérieur spacieux, des étalages attrayants, tout cela pour une clientèle satisfaite.

**115, Principale, Cookshire
 875-5455**

On connaît tout le monde



Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

Sanibec
 Sanibec Sherbrooke
 715, rue Rand
 Sherbrooke, Qué.
 Roger Bergeron
 Directeur
 (819) 562-1561

LA LÉGUMERIE
 Ferme Jean Paul Dionne et Fils
 Production de produits de terre et
 élaboration de légumes
 Cookshire (Québec), JOB 1M0,
 Rés.: (819) 875-3195
 (819) 875-5477

Béton Aimé Côté Ltée
 334, Queen, Lennoxville, Qué., J1M 1K9
 (819) 569-9916

JUMBINVILLE & MAILHOT
 ARCHITECTES
 30, Rioux, suite 201, Sherbrooke,
 J1J 2W7, Qué.
 566-2232

La direction désire exprimer son appréciation aux entreprises qui ont collaboré à la réalisation de cette réclame

Bon succès!

FELIX GAGNON
 Entrepreneur
 • joints de gypse
 • plafond décoratifs
 • stucco et peinture
 50, rue Principale, Cookshire, 875-3869

STRUCTURES LAMERAIN INC.
 FABRICATION, ERECTION DE CHARPENTES D'ACIER
 5555, St-Roch, Drummondville, R.R. 4, J2B 6V4
 Richard Lapointe, ingénieur, 477-1346
 Pierre Meloche, président, 477-5478

Le Prohon
 Réfrigération
 Climatisation
 6171, boul. Bourque
 Rock Forest, Québec
 J1N 1A2
 (819) 864-4255
 722, rue Principale
 Granby, Québec
 J2G 2Y4
 (514) 378-1500

Félicitations!
VITRERIE SHERBROOKE INC.
 Quincaillerie d'architecture Sherbrooke Inc.
 1015, Galt est, Sherbrooke 565-7700

LES EXCAVATIONS PREVOST
 Transport sable et gravier
 Pose aqueduc, excavation
 888-2222 888-2673 LA PATRIE, JOB 1Y0

Distributeur des produits
HUSSMANN®
MULTI PAKS
 Réfrigération de qualité.
 Coûts d'énergie réduits
 pour les magasins locaux ou les grands supermarchés.

ON APPUIE VOTRE ENTREPRISE **BFD**
 Nous finançons
 Nous conseillons
 Nous investissons
 Appelez-nous dès aujourd'hui:
 (819) 565-4740
 2532, rue King ouest,
 Sherbrooke, Qc, J1J 2E8
 Banque fédérale
 de développement
 Canada

Hambro
 Système de planchers idéal pour toute construction résidentielle multifamiliale et commerciale.
 Les planchers ne craquent pas.
 Insonorisation supérieure
 Plus pratique - plus sécuritaire
 Plus rapide - plus économique
 HAMBRO offre un rendement supérieur
 Informations: **514-352-5000**

Projet de traitement conjoint des eaux usées avec Cascades à East-Angus

Résultats de l'étude de faisabilité en avril

par Jean Donato

EAST ANGUS — Ce ne sera pas avant la semaine du 8 avril que les résidents d'East Angus sauront si le plan conjoint de traitement des eaux usées de la ville et de l'usine Cascades est potentiellement réalisable. Une étude est en cours depuis plusieurs semaines afin de déterminer si le terrain cédé à la ville par la compagnie Cascades est suffisamment grand pour y construire des étangs aérés, permettant le traitement conjoint des eaux usées industrielles et domestiques. Si le projet se concrétisait, il s'agirait de la première expérience du genre au Québec.

Selon M. Roger Leduc, responsable de l'étude au ministère de l'Environnement, les travaux de recherche progressent normalement. Ce n'est qu'après vérification sur place qu'on sera en mesure de savoir

avec certitude si le terrain est adéquat. En plus d'être de grandeur limitée, le terrain est accidenté. M. Leduc a indiqué que pour l'instant, on envisageait la construction d'étangs aérés. "Ce procédé", a-t-il dit "est plus économique et plus sécuritaire qu'une usine de traitement".

Si l'étude en cours démontrait que le terrain convenait au traitement conjoint, d'autres recherches devraient se poursuivre afin de déterminer la manière dont celui-ci se ferait. On ne traite pas les eaux industrielles selon le même procédé que les eaux domestiques. Il faudra donc plusieurs mois d'études pour établir quelle proportion de traitement devra être faite sur place avant d'acheminer les eaux usées de Cascades vers les étangs aérés.

M. Leduc a fait savoir que la compagnie faisait déjà subir un traitement primaire à ses eaux usées avant de les rejeter dans la

rivière St-François. Mais ces eaux ne pourraient pas être traitées conjointement avec des eaux domesti-

ques sans qu'au préalable elles ne subissent un traitement secondaire. L'étude en cours dont les résultats

seront connus vers l'ami-avril, établira si le terrain convient au plan de traitement conjoint. Mais une

seconde étude devra confirmer comment ce traitement peut se faire.

Feu vert aux travaux d'aqueduc rue Angus

par Jean Donato

EAST-ANGUS — Les travaux d'aqueduc et d'égouts sur la rue Angus sud pourront enfin aller de l'avant. C'est ce qu'a confirmé le maire, M. Roland Brousseau. La construction il y a plusieurs années, de la voie de contournement avait causé des dommages aux puits de certains résidents. Par la suite, l'épandage de calcium par le ministère des Transports a contaminé les puits. Le calcium s'y était infiltré, rendant l'eau inutilisable à des fins domestiques.

Il aura fallu plus de cinq ans de

tractations entre les résidents lésés, les ministères des Transports et des Affaires municipales et la ville d'East Angus pour en arriver à la résolution du problème. Cinq années pendant lesquelles les résidents de cette rue ont dû aller chercher ailleurs toute l'eau pour boire, pour le bain, pour la lessive et ainsi de suite.

Le début des travaux a été promis il y a deux semaines par le refus de deux résidents de signer une entente dégageant le ministère des Transports de toute autre responsabilité dans cette affaire. Ils

avaient déjà reçu une compensation pour une partie des torts subis. Ces derniers ont accepté une proposition de compromis mise de l'avant par le maire Brousseau.

Il semblerait donc que plus rien ne s'oppose au démarrage des travaux, les contrats ayant été attribués. Plus rien, sauf peut-être le mauvais temps.

Oui à un aéroport plus modeste mais pas question de couper la subvention

par Gérald Prince

DRUMMONDVILLE — Les autorités de Drummondville acceptent de réduire la superficie de l'aéroport municipal, mais pas la subvention de 4,3 millions \$ consentie par Ottawa il y a deux ans.

C'est le sens d'une décision prise hier soir par le conseil de ville, à la demande expresse du gouvernement fédéral, plus particulièrement du ministère des Transports.

Les autorités municipales acceptent que la piste, prévue pour 6000 pieds de longueur, soit réduite à 5000 pieds et prévue pour 150 pieds de largeur, n'en ait que 100.

Cette réduction de la superficie de la piste amènera inévitablement une réduction des coûts, consentis par Ottawa sous le régime du gouvernement libéral en mars 1983. Les autorités de Drummondville ont fait pression auprès du gouvernement central et du député Jean-Guy Guibault pour le respect intégral de cette somme, dont une grande partie provient du Fonds Laprade.

Selon le conseiller Jean-Marie Boisvert, qui a assisté à la réunion où les représentants du fédéral ont "invité" Drummondville à réduire la superficie de l'aéroport projeté, ce sont des raisons de planification qui ont amené Ottawa à faire réduire la piste.

Cependant, l'argent ainsi épargné, estime M. Boisvert, pourra servir à acheter des accessoires. Le conseiller, qui remplaçait le maire, croit savoir que ce ne serait pas un problème majeur d'obtenir le montant total.

A toute éventualité, le conseil de ville n'a pas pris de chance et a réclamé le respect intégral, monétairement parlant, de l'accord signé au printemps 83 et appuie sans réserve le député Guibault dans toute démarche qu'il pourrait entreprendre en ce sens.

Le maire a souligné que la réduction de la piste était un peu attribuable au retard d'autres instances, notamment du ministère de l'Environnement du Québec.

Quant à M. Boisvert, il a mentionné que l'aéroport, même avec seulement 5000 pieds de longueur, peut recevoir des appareils de l'importance des Boeing 737.

Pour sa part, M. Michel Lesage, directeur adjoint de la ville de Drummondville, a mentionné que les travaux pourraient reprendre dès cet été pour être terminés vers le mois de juin 1986.

Obstacles levés pour la Maison Wadleigh

Changement de zonage approuvé par référendum

DRUMMONDVILLE (GP) — Un changement de zonage a été approuvé hier soir par référendum à Drummondville.

Sur les 274 personnes habiles à voter, 184 se sont prononcées. De ce nombre, 98 ont voté en faveur du changement de zonage, 74 contre et 12 bulletins ont été rejetés.

Par le fait même, le zonage de la

maison appartenant au Dr Marcel Côté et sise angle Marchand et St-Joseph, se trouve changé: l'édifice peut être vendu et accueillir, comme cela se prépare depuis plusieurs mois, un restaurant de prestige, plus précisément la Maison Wa-

dleigh, jusqu'à maintenant installée à Ulverton.

Pour le Dr Côté, la population du quartier a pris ses responsabilités et a opté pour le progrès. Quant à son opposant, M. J. Adéard Michaud, il a pris la défaite calmement en disant qu'il s'agit là de l'opinion majoritaire de la population. Le président du scrutin, M. Lau-

rent Bernier, a félicité les représentants de chaque tendance pour leur esprit civique et de leur attitude sportive dans ce référendum. Il a déclaré le règlement 1618 adopté officiellement par vote majoritaire de la population. Le règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, soit samedi prochain.

Offres acceptées à la Lac d'Amiante

par Pierre Sévigny

THETFORD-MINES — C'est dans une proportion de 72 pour cent que les travailleurs miniers de la compagnie Lac d'Amiante du Québec (LAQ) Ltée, division de Coleraine, ont entériné la recommandation du comité syndical de négociation à l'effet d'accepter les dernières propositions patronales, en vue du renouvellement de la convention collective de travail.

Le président du syndicat des Métallistes de la LAQ, André Brochu, n'a pas caché sa satisfaction quant à l'issue des pourparlers qui se déroulaient depuis le 17 décembre dernier. Les discussions se sont toujours déroulées dans un climat serein et, selon lui, c'est ce qui a

permis de trouver un dernier compromis aux quelques clauses encore en litige au cours de la dernière semaine.

Compte tenu du contexte qui prévaut actuellement dans le secteur de l'extraction minière d'amiante au Québec, M. Brochu soutient qu'il y a tout lieu de se réjouir des gains obtenus pour le nouveau contrat d'une durée de trois ans. D'ailleurs, ce dernier évalue le résultat de la dernière négociation à une augmentation moyenne de 26 pour cent pour toute la durée de la convention.

Ainsi, le nouveau contrat de travail des quelque 525 cols bleus de la division Coleraine de la LAQ contient des améliorations importantes

au chapitre de la sécurité d'emploi et du fonds de pension. En outre, sur les autres aspects normatifs, M. Brochu précise que 92 pour cent des demandes syndicales ont été réglées d'une façon satisfaisante, que ce soit au niveau des assurances, des changements technologiques, la sous-traitance ou la formation professionnelle.

D'autre part, les syndiqués ont réussi à maintenir la formule du boni de vie chère, durement acquise lors de la longue grève de sept mois en 1975. Le BVC sera applicable pour les deux dernières années du nouveau contrat et, selon les tables prévues, il représentera une hausse moyenne du salaire d'environ 3 pour cent et ce, sans

compter une augmentation horaire de l'échelle salariale de 0.15 \$ en 1986.

Et tout comme à la dernière ronde de négociation dans le secteur minier de l'amiante de la région de Thetford-Mines, c'est le syndicat Métallistes de la LAQ qui a conclu une première entente négociée. La signature du nouveau contrat devrait même se dérouler cette semaine. Les termes de cette nouvelle convention devraient donc servir de "modèle" pour les autres compagnies minières d'amiante du secteur qui doivent également entreprendre des pourparlers avec leurs syndicats respectifs en vue du renouvellement des contrats collectifs de travail.

Kingsey-Falls quitte la commission scolaire de l'Asbesterie: les parents mécontents

ASBESTOS — A l'encontre des volontés déjà exprimées par la population de Kingsey-Falls, les services scolaires dispensés aux étudiants de cette municipalité relèveront de la responsabilité administrative de la Commission scolaire de Warwick d'ici au mois de juillet 1986. Telle est la décision contenue dans le décret annoncé la semaine dernière, par le gouvernement québécois, en vertu des mécanismes prévus par la Loi 3 créant les nouvelles commissions scolaires à l'échelle de la province.

Desservi jusqu'à maintenant par la Commission scolaire de l'Asbesterie, le milieu scolaire de Kingsey-Falls n'accueille pas avec joie ce rattachement forcé au secteur de Warwick. Pour sa part, la présidente de l'Asbesterie, Mme Claire Brown, se sent rendus rencontrer le député péquiste d'Arthabaska, M. Jacques Baril, lundi de la semaine dernière. Donnant écho de cette rencontre, Mme Claire Brown a indiqué que la tiédeur manifestée par le député face à ce dossier ne permettait pas d'envisager qu'il entreprenne une quelconque action pour soustraire la municipalité de Kingsey-Falls à la décision contenue dans le décret.

Il y a déjà longtemps que le dé-

bat sur l'appartenance de Kingsey-Falls à la Commission scolaire de l'Asbesterie fait l'objet de discussions. Tant et si bien qu'au cours des années antérieures, deux sondages menés auprès des parents de ce secteur ont clairement démontré que ces derniers préféraient maintenir leur appartenance à l'Asbesterie, de préférence à Warwick. La plus récente de ces consultations, effectuée en juin 1983, a révélé que 88,5% des répondants se montraient favorables à maintenir leur intégration à l'Asbesterie.

Entendant défendre cet argument auprès d'un membre du gouvernement, des membres du comité d'école de l'institution primaire Cascatelle, accompagnés de la présidente de l'Asbesterie Mme Claire Brown, se sont rendus rencontrer le député péquiste d'Arthabaska, M. Jacques Baril, lundi de la semaine dernière. Donnant écho de cette rencontre, Mme Claire Brown a indiqué que la tiédeur manifestée par le député face à ce dossier ne permettait pas d'envisager qu'il entreprenne une quelconque action pour soustraire la municipalité de Kingsey-Falls à la décision contenue dans le décret.



(Photo La Tribune par Gérald Prince)

Capable de recevoir 360 élèves, mais en acceptant effectivement 650 présentement, l'école Jeanne-Mance de Drummondville profitera d'un agrandissement de l'ordre de 1 million \$.

Subvention de 1 million \$ pour agrandir l'école Jeanne-Mance

DRUMMONDVILLE (GP) — Le gouvernement du Québec a annoncé hier une subvention de près d'un million \$ pour l'agrandissement de l'école Jeanne-Mance de Drummondville.

Encadré par la présidente de la Commission scolaire, Mme Denise Picotin, et par le directeur général Gilles Blanchard, M. Clair a mentionné que cet agrandissement se réalisera entre avril et octobre 1986.

En principe, cette école a une capacité de 360 étudiants. Cependant,

elle en reçoit présentement 650. Les travaux porteront l'espace et les services suffisant pour 720 étudiants.

Il s'agira, entre autres, d'ajouter un gymnase simple, une cafétéria et des services divers, comme des locaux, etc.

Pour Mme Picotin, cette décision d'agrandir vient à point, puisque l'un des principaux objectifs de la Commission est d'assurer aux élèves et au personnel une qualité de vie et des services comparables à ceux des autres écoles.

La restructuration scolaire en place en juillet dans l'Amiante

THETFORD-MINES (PS) — C'est vraisemblablement à partir du mois de juillet 1985 que la Commission scolaire régionale de l'Amiante (CSRA) disparaîtra pour laisser la responsabilité de l'enseignement du niveau secondaire aux deux commissions scolaires locales, soit Black Lake-Disraëli et Thetford-Mines.

Dans un décret adopté au cours des dernières semaines et publié dans la Gazette officielle du Québec, le ministre de l'Éducation du Québec, François Gendron, a reconfirmé une décision préliminaire arrêtée en juillet 1983 à l'effet que le territoire francophone de l'Amiante ne sera pas modifié dans le

cadre de la restructuration scolaire mais comprendra dorénavant deux entités distinctes. Cependant, il n'a pas encore précisé si l'autorité des dirigeants scolaires du territoire concerné a concrétisé le dossier pour le mois de juillet 1985 ou, au plus tard, pour juillet 1986.

Mais, selon les renseignements obtenus par La Tribune, tout laisse croire que l'autorisation sera accordée pour juillet prochain. D'ailleurs, les commissaires des trois commissions scolaires concernées ont déjà entamé tout le processus relatif à l'intégration du niveau secondaire aux deux commissions scolaires locales.

Incidentement, des nominations

ont déjà été arrêtées pour les deux nouvelles structures administratives. Ainsi, l'actuel directeur général de la CSRA, Raymond Couture, occupera la même fonction à la CSTM alors que son confrère Yvon Meilleur deviendra son adjoint tout en ayant la charge de la gestion du personnel. Quant au directeur général Uriel Rouleau, il conservera son poste à la CSBL-D. D'autres mutations ou promotions devraient suivre au cours des prochaines semaines.

Description du territoire

La nouvelle Commission scolaire

de Thetford-Mines regroupera les étudiants des localités de Thetford-Mines, Ste-Anne du lac, Robertsonville, East-Broughton, Ste-Clothilde, Sacré-Coeur de Marie, Pontbriand, St-Méthode, Rivière-Blanche, Kinnear's Mills, St-Jacques de Leeds, St-Pierre de Broughton, St-Jean de Brébeuf et Thetford-Sud.

Quant à celle de Black Lake-Disraëli, elle sera composée des localités de Black-Lake, Disraëli, Beaulac, Disraëli Paroisse, St-Praxède, St-Jacques Le Majeur, St-Julien, St-Adrien d'Irlande, Irlande, St-Forunat, Coleraine, Garthby, Bernierville, Vianney, Halifax-Sud, Sts-Martyrs Canadiens, St-Gérard et Stratford.

Reboisement d'un terrain

La MRC de l'Érable ouverte à un règlement à l'amiable

PLESSISVILLE

(MC) — Le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de l'Érable est ouvert à une entente hors-cour, concernant le reboisement d'un terrain le long de la rivière Bulstrode, à Princeville.

Maintenant sa décision d'amener cette cause devant la Cour supérieure, le Conseil a toutefois accepté, lors de sa dernière réunion, d'analyser tout règlement à amiable que lui suggéreraient les deux individus concernés par cette affaire.

Ces individus sont Christian Comtois et Roland Boisvert de Princeville. Ils n'ont pas respecté le règlement de contrôle intérimaire de la MRC et effectué la coupe de bois près de la rivière Bulstrode.

Cette ouverture de la part des élus municipaux est survenue alors que le maire de Princeville paroissee Fernand Rivard et des agriculteurs, dont les deux accusés, ont demandé l'abandon de la poursuite.

En outre, MM. Comtois et Boisvert ont laissé voir qu'ils sont prêts à examiner la possibilité de reboiser le secteur affecté par la coupe. Un rapport sur l'évolution de ce dossier sera fourni lors de la prochaine séance.

États financiers

Dans un tout autre ordre, le Conseil des maires a accepté les états financiers 1984, qui indiquent un excédent des revenus sur les dépenses de 31 816 \$. Les revenus et les dépenses ont totalisé respectivement 340 495 \$ et 308 679 \$. Le surplus est attribuable au non-remplacement d'un employé et à un projet d'informatique qui n'a pas été réalisé au cours de l'exercice.

Quote-parts

La dernière séance a aussi donné lieu à l'acceptation des quote-parts fixées pour couvrir les sommes qui doivent être payées par les municipalités, soit 4 109,73 \$ pour l'aménagement, 45 967,14 \$ pour l'administration générale et 82 451,44 \$ pour l'évaluation.

Les quinze localités rurales doivent payer une partie de chaque montant. Toutefois, les villes possèdent leur propre système d'éva-

uation, et elles n'ont de Plessisville hérite pas un sous à payer à de la facture la plus ce niveau. La paroisse élevée: 20 481,80 \$.

Marie-Claude Lussier à East-Angus

EAST ANGUS (JD) — Mme Marie-Claude Lussier du Secrétariat à la jeunesse sera à l'Hôtel de ville d'East Angus ce soir (mardi le 19 mars) à compter de 19 heures. Elle rencontrera tous les jeunes intéressés par les activités du Secrétariat et elle les informera des subventions possibles pour des projets locaux.

Appuyons notre Croix-Rouge SOUSCRIVONS!

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler, A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE LUEUR D'ESPOIR... SECOURS/AMITIÉ

poste d'écoute 564-2323

Sans frais d'appel: LAC-MÉGANTIC

Composez 0 et demandez Zenith 5-3060

A TOUTE HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT

AVIS DE CONVOCATION

Avis est donné par la présente que l'Assemblée générale annuelle de la Corporation de développement économique régional du Haut St-François se tiendra lundi le 15 avril 1985 à 19h00 à l'Hôtel de Ville de La Patrie.

Pour informations additionnelles, communiquez au numéro de téléphone suivant: 819-832-4980.

MARIO THIBEAULT, secrétaire
Commissaire industriel

L'Association des policiers provinciaux qualifie l'idée de farfelue

Pas question de démanteler la SQ

— le ministre Johnson



Pierre-Marc Johnson

ROBERVAL (PC) — Le ministre québécois de la Justice, Pierre-Marc Johnson, a nié catégoriquement hier les rumeurs voulant que le gouvernement songe à démanteler la Sûreté du Québec.

Le ministre, qui était de passage à Roberval, a rappelé que cette possibilité avait déjà été évoquée il y a sept ans dans le rapport de la commission Saulnier, qui recommandait la création de corps policiers régionaux.

Selon lui, il n'est cependant pas question de réexaminer cette question en raison du conflit qui oppose depuis plusieurs mois le gouvernement aux 4.300 policiers de la Sûreté du Québec.

Plus tôt dans la journée, le président de l'Association des policiers provinciaux du Québec, M. Raymond Richard, avait soutenu que l'idée de démanteler la SQ et d'intégrer ses membres à des corps po-

liciers régionaux était impensable et farfelue.

Le président de l'Association des policiers s'est dit convaincu d'avoir la population québécoise derrière lui.

"Les gens savent qu'on est un bon corps policier, un des meilleurs en Amérique du Nord; mais les champions, ça ne se paie pas au 30e rang", s'est-il exclamé, dans une entrevue.

M. Richard ne craint ni le démantèlement de la Sûreté du Québec comme corps de police provinciale ni la désaccréditation du syndicat des policiers.

"Jamais ils ne feront ça. Ça prendrait six ou dix ans de négocia-

tion avant que ça se fasse. Pensez-vous que les policiers et la population vont rester muets s'ils essaient de nous assassiner?"

Municipalités incrédules

De son côté, le président de l'Union des municipalités du Québec, M. Jean Corbeil, ne croit nullement à cette rumeur d'intégration du corps policier provincial aux corps de police municipaux.

M. Corbeil, également maire d'Anjou, soutient que, si le gouvernement avait sérieusement pensé à ça, il aurait sûrement consulté les municipalités.

"Après tout, ça touche nos corps de police au niveau municipal", a-t-il lancé.

Le président de l'UMQ soutient

n'avoir eu aucune communication avec le ministère de la Justice au sujet de cette soi-disant direction vers laquelle s'en irait le gouvernement. "Je n'y accorde aucunement foi. Sûrement qu'on nous en aurait parlé si c'était sérieux."

De toute façon, M. Corbeil trouverait le gouvernement fort peu habile d'appliquer un remède aussi draconien au cœur d'un conflit de travail.

"Je doute beaucoup que c'est à l'occasion de conflits de travail que le gouvernement discute de tels remaniements. Ce n'est pas la première fois qu'on en parle mais, si cette idée devait se matérialiser, ce ne serait certainement pas en plein milieu d'un conflit."



Jean Corbeil

Selon les policiers de l'Estrie Une rumeur sans le moindre crédit

SHERBROOKE — La rumeur du démantèlement éventuel de la Sûreté du Québec n'empêche pas les membres de ce corps policier, du moins ceux de la région, de dormir sur leurs deux oreilles.

"Quand il y a un conflit dans un hôpital, doit-on fermer l'hôpital à tout jamais? S'il y a un conflit à la police de la Communauté urbaine de Montréal, devra-t-on démanteler le corps policier? Si une entreprise vit une situation difficile avec ses employés, voudra-t-elle fermer ses portes définitivement?", demande-t-on tout en laissant entendre qu'on n'accorde aucun crédit à cette rumeur.

Certains policiers ne seraient

même pas contre l'idée d'un démantèlement mais ils se demandent comment cela pourrait être réalisé. Ils voient dans la rumeur un relent du rapport de la commission Saulnier vieux de plusieurs années et que l'on avait finalement mis de côté.

Plusieurs, lors de la présentation du rapport Saulnier, voyaient dans le démantèlement de la Sûreté du Québec et la régionalisation des corps policiers le meilleur moyen d'instaurer un état policier en cas de conflit. D'autres se demandaient comment on pourrait régler les nombreuses difficultés administratives qu'un tel projet entraînerait.

Un service de police intégré?

MONTREAL (PC) — L'Office des droits des détenus s'inquiète des rumeurs de démantèlement de la Sûreté du Québec.

Selon l'organisme, ces rumeurs cachent les véritables intentions du gouvernement, celles de mettre sur pied un service de police intégré qui relèverait d'un ministère de l'Intérieur et qui serait aussi responsable de la sécurité de l'Etat.

L'Office soutient que le gouver-

nement envisage en quelque sorte de créer une police politique.

L'Office rappelle qu'il avait déjà lancé un cri d'alarme contre la création d'un service de police intégré l'an dernier lors des événements qui ont suivi la fusillade du motel Châtillon, à Rock Forest.

"A notre avis, une réforme en profondeur du système judiciaire québécois ne peut se faire sans une consultation démocratique", précise l'Office dans un communiqué.

Pas de rapprochement dans l'air entre les libéraux provinciaux et fédéraux

MONTREAL (PC) — La nomination de Rémi Bujold comme conseiller du chef de l'Opposition libérale à l'Assemblée nationale n'est absolument pas l'indice d'un rapprochement soudain entre libéraux provinciaux et fédéraux, non plus qu'un signe précurseur de l'arrivée massive d'anciens ministres fédéraux comme candidats du Parti libéral du Québec aux prochaines élections générales provinciales.

C'est ce qu'ont indiqué hier plusieurs sources au sein du PLQ, qui ont toutes écarté la possibilité que des ministres importants du gouvernement fédéral défilent en septembre se retrouvant candidats dans l'équipe de Robert Bourassa.

Dans une entrevue téléphonique, le chef parlementaire du PLQ à l'Assemblée nationale, M. Gérard-

D. Lévesque, s'est tout bonnement esclaffé lorsqu'on lui a souligné que la nomination de M. Bujold avait été présentée comme un rapprochement entre les deux groupes libéraux.

L'embauche de M. Bujold comme directeur de cabinet à Québec n'a rien à voir avec un rapprochement entre libéraux provinciaux et libéraux fédéraux, a soutenu le député de Bonaventure, qui contredisait carrément les propos tenus la semaine dernière par le chef du Parti libéral du Canada.

Judi, à sa sortie de la Chambre des Communes d'Ottawa, M. John Turner avait pris prétexte à la nomination d'un de ses quatre conseillers auprès du chef de l'Opposition à l'Assemblée nationale pour parler de relations améliorées entre le

PLQ et le PLC, réputés pour être à couteaux tirés depuis quelques années.

Mais, en présentant la nomination de M. Bujold comme un atout de taille pour le bureau de Robert Bourassa qui, selon lui, avait besoin d'un chef de cabinet fort, M. Turner commettait une erreur sur la personne puisque son conseiller passait au bureau de Gérard-D. Lévesque et non pas à celui de Robert Bourassa.

Plutôt qu'une nouvelle idylle Québec-Ottawa entre membres de formations politiques sœurs, il faut plutôt interpréter la nomination de M. Bujold comme l'expression d'une longue amitié qui lie les deux hommes, originaires de la même région, et qui a amené M. Bujold à accepter le poste de directeur de

cabinet de M. Lévesque.

Par ailleurs, les portes du PLQ ne seront donc pas toutes grandes ouvertes pour les anciens députés fédéraux, du moins si on en croit une autre source au sein du parti provincial qui a noté: "Ce n'est pas la première fois que M. Turner se met les pieds dans les plats."

Pour le responsable de l'animation et de l'organisation au PLQ, M. Pierre Bibeau, on dénombrera aux prochaines élections générales québécoises à peu près deux anciens députés libéraux fédéraux parmi les candidats, probablement André Maltais dans Duplessis et Marcel Ostiguy dans Saint-Hyacinthe, deux hommes qui n'ont jamais été les témoins de l'équipe libérale et qui ont une très bonne connaissance de la politique provinciale.

Dossier noir de la santé en chantier

MONTREAL (PC)

— Le Conseil provincial des affaires sociales du Syndicat canadien de la fonction publique promet d'en surprendre plusieurs, d'ici à une semaine, quand il rendra public un dossier noir sur la qualité des soins et des services de santé au Québec.

Parmi les cas cités se trouvera celui du Foyer Joseph-Denys de Trois-Rivières qui a été l'objet, en fin d'année dernière, de 18 recommandations correctrices de la part d'un comité paritaire ou était représenté le ministère des Affaires sociales du Québec.

Les 95 employés syndiqués de l'établissement s'étaient plaints d'être surchargés de travail alors qu'ils ont à s'occuper de 125 bénéficiaires.

Le directeur du foyer public, Maurice Dallaire, avait 90 jours pour apporter les correctifs. Ce délai a pris fin le 28 février sans que la situation ne change.

M. Dallaire est actuellement en vacances si bien qu'il a été impossible d'obtenir des explications. Il aurait déclaré précédemment, indiquent les syndiqués, qu'il n'avait pas le budget nécessaire pour appliquer les recommandations.

"Il y a quelques an-

nées, à l'ouverture des foyers d'accueil, la clientèle était moins lourde. Les gens ont vieilli et sont devenus moins autonomes. Il faut les faire manger, les amener aux toilettes, leur donner un bain", a noté la présidente du syndicat local Lorraine Hélie.

Pour Marcel Parent, conseiller syndical, il importe d'éliminer les heures brisées, c'est-à-dire des horaires de travail allant, par exemple, de 8 heures à 12 h. 30 et de 14 heures à 17 h. 15. M. Parent soutient que ces horaires brisés ont pour effet de laisser les bénéficiaires sans aide suffisante, à certaines heures.

Le comité provincial de bien-être ne suggère pas d'éliminer les heures brisées mais de prendre les moyens nécessaires pour en minimiser l'utilisation.

M. Parent admet que le problème fondamental est le manque de ressources. Si on embauchait six ou sept travailleurs, les problèmes de tâche pourraient être réglés.

Le syndicat n'écarte pas le recours à l'injonction pour obliger la direction du foyer de Trois-Rivières à apporter les correctifs suggérés par le comité provincial de bien-être.

En conférence de presse hier, les syndi-

qués ont surtout insisté sur les piètres services que reçoivent les bénéficiaires; peu d'exercice, peu de conversa-

tions avec le personnel, peu de surveillance, manque de sécurité et horaires de repas et de coucher rigides.

Le comité provincial

de bien-être ne suggère pas d'éliminer les heures brisées mais de prendre les moyens nécessaires pour en minimiser l'utilisation.

En conférence de

Forum international compromis

MONTREAL (PC) formé de cinq organis-

— Un regroupement mes de jeunes Québécois a toute la peine du monde à obtenir le financement nécessaire à la tenue, en août, d'un forum international réunissant 220 jeunes représentants d'organismes de tous les coins du monde afin d'initier un réseau de communication.

Coup d'oeil... sur le Québec

• Permission refusée

QUEBEC (PC) — Radio-Canada ne pourra présenter à ses téléspectateurs les séquences dramatiques de la bande vidéo tournée lors de la fusillade du 8 mai 1984 à l'Assemblée nationale.

Le juge André Gervais a accepté de se dessaisir du dossier en accueillant une requête en irrecevabilité présentée par le procureur de l'Assemblée nationale.

• Plainte rejetée

QUEBEC (PC) — Le Conseil de presse vient de rejeter une plainte portée contre un animateur radiophonique qui avait dit que la femme est le chef-d'oeuvre de Dieu, surtout lorsqu'elle a le diable au corps.

Le Conseil de presse a refusé de porter un blâme contre l'auteur de ce point de vue, l'animateur Louis-Paul Allard de CKAC, en dépit d'une plainte d'un auditeur qui jugeait ces propos insultants et sexistes.

• Poids contrôlé

MONTREAL (PC) — La majeure partie des régions habitées du Québec est, depuis hier, considérée zone de dégel par le ministère québécois des Transports.

En période de dégel, les transporteurs routiers doivent respecter des limitations concernant le poids des véhicules et de leur chargement, afin de réduire les dégâts printaniers aux routes.

• 474 mises à pied

MONTREAL (PC) — La compagnie Canadien National a annoncé lundi la mise à pied de 474 travailleurs.

Ce sont les ouvriers des ateliers de réparations qui seront les plus touchés, avec 96 mises à pied à Montréal, 96 à Winnipeg et 48 à Moncton. Les autres mises à pied affecteront des travailleurs de l'entretien des voies ferrées et à la signalisation.

• Fraude de 350,000 \$

MONTREAL (PC) — Un Canadien d'origine roumaine vient d'être reconnu coupable d'usage de faux, de complot et d'une fraude de plus de 350,000 \$, commise contre la Caisse populaire Saint-Robert, à Montréal.

Miché Buruina a cependant été acquitté sous deux autres accusations: complot pour vol et vol. C'est le 18 avril que ses avocats feront leurs suggestions sur la sentence dont il écoperà.

cois a toute la peine du monde à obtenir le financement nécessaire à la tenue, en août, d'un forum international réunissant 220 jeunes représentants d'organismes de tous les coins du monde afin d'initier un réseau de communication.

Le projet a été présenté en août dernier au secrétariat québécois de l'Année internationale de la jeunesse qui ne l'a pas retenu mais l'a acheminé au ministère des Relations internationales, dirigé par M. Bernard Landry, qui s'est montré fort intéressé.

Du côté du gouvernement fédéral, le projet a été jugé utopique en décembre quand il a été analysé par des fonctionnaires du ministère de la Jeunesse dirigé par Mme Andrée Champagne.

C'est ce qu'a indiqué hier en conférence de presse la présidente du conseil d'administra-

tion du Forum international des jeunes, Julie Morency.

Devant cela, le ministre québécois des Relations internationales est venu à la rescousse des jeunes et leur a accordé 5,000 \$ pour qu'ils développent leur projet de façon à le rendre plus acceptable.

Le ministre Bernard Landry versera les 120,000 \$ réclamés si le gouvernement fédéral contribue pour une somme équivalente par le biais d'Emploi et Immigration, l'Agence canadienne de développement international, le secrétariat de l'Année internationale de la jeunesse et le secrétariat d'Etat.

Pour Julie Morency il faudra que son groupe soit fixé d'ici à la fin de mars à défaut de quoi le projet serait en péril.

Au ministère des Relations internationales, un porte-parole croit que la date ultime est le début du mois d'avril.

Commodore fonce

MONTREAL (PC) — Les consommateurs n'hésitent pas à déboursier davantage pour un ordinateur aux possibilités plus grandes et la compagnie Commodore a l'intention de tabler là-dessus avec deux nouveaux modèles, le Commodore PC10 et le Commodore 128.

Le président de la compagnie, M. Alfred Duncan, a annoncé lundi que l'entreprise mettra bientôt sur le marché deux ordinateurs utilisant les systèmes d'opération IBM et Apple.

"Il y a une régression dans le marché des ordinateurs de bas de gamme", a déclaré M. Duncan.

Aussi la compagnie prévoit-elle pénétrer le marché des ordinateurs de haut de gamme avec ses deux nouveaux modèles.

Le PC 10 est un ordinateur compatible avec IBM, intégrant la technologie Hyperion développée par la compagnie montrealaise Comterm. Le Commodore 128 peut prendre les 6,000 programmes du Commodore 64, plus les 2,000 programmes CP-M existants conçus pour Apple, Kaypro et autres appareils utilisant le CP-M.

DEMAIN... ÇA CONCERNE LE MONDE

Le 20 mars, journée nationale d'action pour le droit de négocier, ça concerne toute la population du Québec.

Demain se tiendra une journée de mobilisation générale qui pourrait influencer les conditions de travail de tous les salariés de demain.

Cette journée nationale d'action a été mise sur pied par la coalition pour le droit de négocier qui regroupe 19 organisations syndicales.

Dans tous les milieux de travail, les employés du secteur public et parapublic prendront divers moyens pour convaincre la population de l'importance de négocier l'ensemble de leurs conditions de travail.

Entre autres, ils feront signer des pétitions en faveur du droit à la négociation. À vous aussi, on demandera de signer ces pétitions.

POURQUOI CELA VOUS CONCERNE-T-IL?

Parce que tout ce que le gouvernement décide pour ses 366 000 employés du secteur public et parapublic aura des répercussions sur l'ensemble de la population... sur vous! La qualité des services gouvernementaux que vous recevrez dépendra du résultat des négociations en cours.

Si vous tenez à ce qu'on améliore le régime de négociations dans le secteur des services publics, un secteur qui vous concerne tous, signez avec nous:

oui à la négociation!



SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC.

Membre de la coalition pour le droit de négocier